

<u>Noms</u>	<u>Taux actuel</u>	<u>Augmenté à</u>
P. E. Champagne	\$ 0.65	\$ 0.70
R. Lemieux	0.70	0.73
N. Grégoire	0.60	0.65
E. Lafond	0.80	0.85
E. Forcier	0.65	0.70
G. Lemay	0.60	0.65
M. Godin	0.60	0.65
W. Lemay	0.60	0.65
L. Pinard	0.75	0.80
R. Lefebvre	0.60	0.65
A. Turcotte	0.60	0.70
J. Cournoyer	0.60	0.65
X. Martel	0.60	0.65
N. Dumont	0.60	0.65
C. Bernier	0.65	0.70
A. Boulanger	0.60	0.65

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Marcel Marin
Greffier.

Le 5 janvier 1950.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 5 janvier 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil,

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

En l'absence du greffier, M. Raoul Héroux, trésorier de la cité, le remplace.

Lecture est donnée de l'ordonnance no. 4108 de la Régie des Services Publics, au sujet de l'entente pour l'opération du filtre, pour les municipalités de Ville St. Joseph, St. Jean Baptiste et St. Simon avec La Cité de Drummondville, ordonnance en date du 30 décembre 1949.

Son Honneur le Maire fait la lecture du bail déjà signé par H. & R. Arms Ltd, pour l'occupation de l'étage supérieur du nouveau garage municipal, au prix de \$9,900. par année.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par

l'échevin Léo Corriveau, que la résolution suivante soit adoptée :-

" RESOLVED, that the Corporation of the City of Drummondville lease to H. & R. Arms Co., Limited, of Long Branch, Province of Ontario, Canada, eighteen thousand (18,000) square feet of space located in a building presently under construction to be used partly as a municipal garage and partly for industrial purposes, which building is located on St. Joseph Boulevard, on land which is part of Lot no. 152, in the South Ward of said City of Drummondville, for a term of five (5) years from February 1, 1950, in accordance with the terms and conditions set forth and contained in the instrument of lease presented to and read at this meeting; that the City Clerk and the Mayor be and hereby are authorized in behalf of the Corporation to execute and deliver said lease presented at this meeting and a duplicate thereof and to attach the seal of the Corporation thereto. "

ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

J. L. G. Goulet *L. L. G. Goulet*

Maire.

Trésorier.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 5 janvier 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance spéciale, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande qu'une lettre de remerciements soit envoyée à monsieur J.O. Montplaisir, qui a bien voulu fournir gratuitement les érables qui viennent d'être transplantés dans le Parc St. Frédéric.

Le comité recommande que monsieur Emile Goulet soit chargé de préparer une carte de la Cité, démontrant les numéros de cadastre de chacun des lots du Grand Drummondville, M. Goulet ayant dit que le coût serait d'environ \$600.00; le comité recommande aussi de lui faire préparer une nouvelle carte de la Cité, pour remplacer celle que nous distribuons.

Le comité désire suggérer au nouveau Conseil qu'une ligne d'homologation devrait être établie pour l'élargissement de la rue Cockburn, du côté nord, de la rue Hériot au viaduc, et du côté sud, à partir de la rue Brock au viaduc.

Le comité recommande que le contrat pour la peinture au fusil du plafond du deuxième étage du garage municipal, ainsi que le lavage des vitres, et le peinturage de toutes les parties d'acier, au coût de \$2,200.00, soit accordé à monsieur Benjamin Robidas; la couleur devant être déterminée au commencement de la semaine prochaine.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés, pour et au nom de la Cité de Drummondville, à intervenir dans le contrat à être passé entre la Sylvania Electric (Canada) Ltd., et la Dominion Silk Co., au sujet de l'installation déjà faite pour la distribution du gaz propane sur le terrain de l'ancienne Ecole d'Arts et Métiers appartenant maintenant à la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville passe un contrat avec la Drummond Coal & Lumber Co. Ltd, aux fins d'acquérir de la dite compagnie un droit de passage mitoyen à pied et en voiture, sur la lisière de terrain appartenant à ladite compagnie, où ledit droit de passage est exercé depuis quelques années et de la façon dont il est exercé jusqu'à présent; le tout pour la somme de \$139.00 pour déboursés déjà faits, et le prix de \$1.00 par année plus l'entretien pour l'avenir; ladite Drummond Coal & Lumber Co., se réservant le droit d'annuler ledit droit de passage à la fin de chaque année, sur avis au préalable de trois mois. Le comité recommande de plus que le maire et le greffier soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande qu'un montant de \$1,500.00 soit versé en octroi aux Services Sociaux Drummondville (abbé L. Béliveau); qu'un montant de \$500.00 soit aussi versé au Club de Baseball Drummondville.

Le comité suggère au nouveau Conseil d'étudier la possibilité de construire un viaduc en dessous du terrain du C.N.R., partant de la rue Lindsay, pour longer la propriété de monsieur J.L. Marchesseault, pour traverser aux environs de la station et déboucher du côté sud de la voie à la rue Lindsay. M. l'échevin Léo Surprenant se fera un plaisir de donner plus d'informations.

Le comité recommande l'achat, pour le compte de l'Assurance Patronale, d'une obligation de \$500.00, 4%, échéant le 1er juillet 1954, à \$103.50; de \$500.00 d'obligations, 2½ %, échéant le 1er janvier 1951, à \$100.00; de \$500.00 d'obligations, 3%, échéant le 1er janvier 1961, au prix de \$97.75.

Le comité recommande que la Cité paie à monsieur Doris Blais, accidenté, la somme de \$87.83, d'après l'ordonnance no. 1640335 de la Commission des Accidents du Travail.

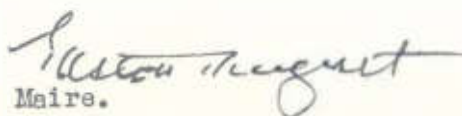
Le comité recommande qu'une carte d'Assistance Publique soit signée en faveur de mademoiselle Georgette Joyal, et de Fernand Lemire.

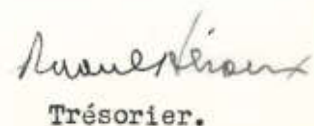
Le comité recommande que de l'aide soit donnée par la Cité à M. Auguste Lizotte, pour deux ou trois mois, si sa position ne change pas d'ici là.

Le comité recommande de payer \$10.00 par mois, temporairement, pour le loyer de monsieur Joseph Marcoux, si, après une nouvelle enquête du constable Boucher, la chose est nécessaire, M. Boucher devant vérifier si monsieur Marcoux retire de l'Assurance-Chômage.

Le comité recommande que les demandes suivantes, pour Assistance Publique, soient refusées:- Dame Cepistran, M. Lionel Chassé, et M. Albert Cormier.

Et la séance est levée.


Maire.


Trésorier.

Le 9 janvier 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 janvier 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corri-veau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J.A. Savard, maire-suppléant.

En l'absence du greffier, M. Raoul Héroux, trésorier de la Cité, le remplace.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 décembre 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, de l'assemblée spéciale tenue le 5 janvier 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient acceptés, moins cette résolution du comité du 27 décembre 1949, concernant la cloche pour la paroisse St. Charles, laquelle résolution devra être remplacée par la suivante :-

" Le comité recommande que la Cité de Drummondville prête à la nouvelle paroisse de St. Charles, la cloche qui était placée sur la vieille tour, tant et aussi longtemps que la Fabrique St. Charles en aura besoin pour sa chapelle. "

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le salaire de M. Lucien Lafond soit porté à \$60.00 par semaine, immédiatement. ADOPTE.

L'échevin Léo Surprenant donne avis de motion d'un règlement homologuant la ligne de rue Cockburn.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que la somme de \$600.00 soit accordée à l'Association de la Voirie du Comté de Drummond. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, qu'une carte d'Assistance Publique soit signée en faveur de Rose-Alma Grenier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que M. Patrick Lambert soit nommé constable régulier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par


l'échevin Léo Surprenant, que la Cité de Drummondville ne paie pas de prime pour obtenir une garantie de R.E. Stewart Construction. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Léo Corriveau, qu'une annonce d'une page, à \$100.00, soit insérée dans le Business Year Book 1950, du Financial Post. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$22,650.06 au compte budget, et de \$1,563.50 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le Trésorier, en l'absence du maire et du greffier.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissaires, une somme de \$150,000.00, étant une partie du montant autorisé par le règlement no. 361 de la Cité de Drummondville; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no. 361. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1950, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la présente séance soit ajournée à jeudi, le 12 janvier 1950, à huit heures p.m. ADOPTE.


Maire-suppléant.


Trésorier.

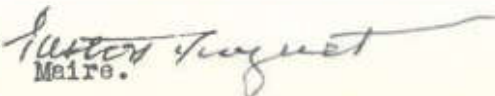
Le 12 janvier 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 12 janvier 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 9 janvier 1950.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière et J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le salaire de monsieur R.D. Farley, comme agent industriel, soit de \$200.00 par mois, depuis le premier décembre 1949. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ANTOINE BIRON, avocat, de la Cité de Drummondville, ayant été élu maire de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 25^{ième} jour du mois
de 1950.

... *Marcus Marcis*
Greffier de la cité de
Drummondville.

.....
Antoine Biron

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ARMAND THIBODEAU, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier NORD, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 27^{ième} jour du mois
de *Janvier* ... 1950.

... *Marcus Marcis*
Greffier de la cité de
Drummondville.

.....
Armand Thibodeau

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LEO CORRIVEAU, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier NORD, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Leo Corriveau
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 ième jour du mois de
..... *janvier*..... 1950.

Marius Marois
.....
Greffier de la cité de
Drummondville.



PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, J. AMEEDÉ SAVARD, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier OUEST, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

J. Amédée Savard
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 27 ième jour du mois de
de *janvier*... 1950.

Marius Marois
.....
Greffier de la cité de
Drummondville.



PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LEO SURPRENANT, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier OUEST, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Leo Surprenant
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 ième jour du mois
de *janvier*..... 1950.

M. Marc
Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH MERCURE, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier EST, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Joseph Mercure
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 6. ième jour du mois
de *janvier*..... 1950.

M. Marc
Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, EMILE LAUZIÈRE, tricoteur, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier EST, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Emile Lauzière.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 26 ième jour du mois
de *Janvier*.... 1950.

Marcus M. M. M. M.
.....
Greffier de la cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, OSCAR PELISSIER, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier CENTRE, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Oscar Pelissier.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 26 ième jour du mois
de *Janvier*.... 1950.

Marcus M. M. M. M.
.....
Greffier de la Cité de
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, J. HORMISDAS HAINS, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier CENTRE, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1950, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

..... *J. Hains*

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce *25* ième jour du mois
de *janvier* 1950.

..... *Marcel Marin*

Greffier de la cité de
Drummondville.

Le 13 février 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 13 février 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 9 janvier 1950, ainsi que de l'ajournement de ladite séance le 12 janvier 1950. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que l'échevin J. Amédée Savard soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comités permanents suivants soient formés :-

FINANCES & LICENCES :-	Léo Surprenant, président, Jos. Mercure, Léo Corriveau.
PARCS, AMUSEMENTS, HYGIENE et EMBELLISSEMENT :-	J.A. Savard, président, Oscar Pélissier, Jos. Mercure.
POLICE & INCENDIE :-	Oscar Pélissier, président, Armand Thibodeau, Léo Corriveau.
LOGEMENTS OUVRIERS, CONSTRUCTIONS :-	Léo Corriveau, président, Emile Lauzière, J. Hormisdas Hains.
AQUEDUC, MARCHE, BALANCE :-	Emile Lauzière, président, Léo Surprenant, Armand Thibodeau.
CHEMINS, TROTTOIRS, EGOUTS :-	J. Hormisdas Hains, président, Léo Surprenant, Oscar Pélissier.
ACHATS, ELECTRICITE, ASSURANCES	Armand Thibodeau, président, J. Amédée Savard, J. Hormisdas Hains.

CHOMAGE, BUREAU DE PLACEMENT,
ASSISTANCE PUBLIQUE :-

Jos. Mercure, président,
J. Amédée Savard,
Émile Lauzière.

ADOPTÉ.

Le greffier donne lecture du rapport de l'élection du 25 janvier 1950.

Le greffier donne lecture des télégrammes adressés à Me. Antoine Biron, maire, et à ses collègues, de la part de messieurs Roméo Adam et Robert Bernard, ainsi que de la résolution de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 6 février 1950, et des lettres du 27 janvier 1950, des Soeurs du Foyer Saint-Paul, et des Religieuses de l'Hôpital Ste. Croix, offrant leurs félicitations au nouveau Conseil. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Émile Lauzière, que des remerciements soient adressés à MM. Adam et Bernard, à la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, ainsi qu'aux Soeurs du Foyer Saint-Paul et aux Religieuses de l'Hôpital Ste. Croix. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de "The Railway Association of Canada", en date du 19 janvier 1950, s'informant si la Cité de Drummondville suivra, comme par le passé, l'heure avancée d'été, à partir du 30 avril au 24 septembre 1950, et ceci dans le but de les aider dans la préparation des horaires pour la saison d'été. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la Cité de Drummondville adopte cette année l'heure avancée, à partir du 30 avril au 24 septembre 1950. ADOPTÉ.

Le greffier donne lecture d'un projet de résolution concernant la route Trans-Canada, projet préparé par la Chambre de Commerce de Lévis. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la résolution suivante soit adoptée :-

" ATTENDU qu'il est maintenant officiel que le Gouvernement Fédéral du Canada projette, avec le concours des Gouvernements Provinciaux, de réaliser prochainement la route Trans-Canada, qui s'étendra de Halifax à Vancouver;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt du pays et des provinces que le tracé de cette route soit le moins coûteux possible, et qu'à cette fin cette route devrait passer sur la rive sud du fleuve St-Laurent, en suivant le tracé déjà existant de la route Sir Wilfrid Laurier;

CONSIDÉRANT qu'en faisant passer la route Trans-Canada sur la voie Sir Wilfrid Laurier, nos gouvernements réaliseraient une économie très considérable de temps et d'argent, étant donné qu'une grande partie des travaux est déjà exécutée, comme le défrichage, les clôtures et plus de la moitié du pavage;

CONSIDÉRANT que l'entretien de la route Sir Wilfrid Laurier pourra se faire, en hiver, dans des conditions très économiques, parce qu'elle passe en dehors des villes et villages et que sa largeur de 160 pieds rend ce travail plus facile et moins coûteux;

CONSIDÉRANT que ladite route serait de beaucoup la plus courte entre Montréal et Québec, et qu'une fois complètement parachevée, d'après les plans déjà préparés, la voie Sir Wilfrid Laurier réduirait de une heure, au moins, le trajet entre Montréal et Québec;

CONSIDÉRANT, en outre, que la route Sir Wilfrid Laurier est d'une solidité à toute épreuve, étant faite de béton armé dans la partie actuellement pavée;

ROUTE

TRANS-

CANADA

CONSIDERANT que l'entrée de cette route, près de Montréal, est plus près des routes américaines;

CONSIDERANT que ladite voie Sir Wilfrid Laurier élimine les obstacles ordinaires, tels que la traversée des agglomérations à quelques villes près, la croisée des chemins de ferme et des chemins de fer;

CONSIDERANT qu'il y aurait tout avantage, pour les raisons ci-dessus mentionnées et bien d'autres, que le tracé de cette nouvelle route Trans-Canada passe sur la rive sud du fleuve St-Laurent;

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, et unanimement résolu :-

Que demande soit faite au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement de la Province de Québec de s'entendre pour que le tracé de la nouvelle route Trans-Canada suive le parcours de la voie Sir Wilfrid Laurier, située sur la rive sud du fleuve St-Laurent. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un rapport de monsieur A.H. Tremblay, i.e., en date du 20 janvier 1950, concernant les dépenses et revenus de la pépinière, durant l'année 1949. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le montant restant dû à monsieur A.H. Tremblay, soit la somme de \$92.93, lui soit payé, et que ce rapport soit approuvé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hon. Roméo Lorrain, ministre des Travaux Publics, en date du 24 janvier 1950, avisant la Cité de Drummondville qué, sur la recommandation de monsieur Robert Bernard, député du comté de Drummond, le Procureur Général consent à payer à la Cité de Drummondville un loyer de \$300.00 par mois, à partir du premier mai 1950, pour les bureaux occupés par le département du Procureur Général, à l'Hôtel de Ville. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que des remerciements soient adressés à L'Hon. Roméo Lorrain, ministre des Travaux Publics, ainsi qu'à monsieur Robert Bernard, député du comté de Drummond. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une lettre de la Cie Fairbanks-Morse, en date du 17 janvier 1950, au sujet d'un compte de \$26.00 chargé par cette compagnie pour enquête faite au sujet des fondations de la balance publique, et insistant pour le paiement de ce compte. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Trésorier soit autorisé à payer ce compte. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville achète de monsieur Gendron, de Ste. Rosalie, dix (10) bancs en béton, pour le service des parcs. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que l'aviseur légal, Me. Roger Séguin, soit chargé de préparer une requête devant la Régie des Services Publics, pour faire fixer par la Régie le montant que la municipalité de St. Simon doit payer à la Cité de Drummondville sur le coût de construction de l'égoût collecteur qui va du filtre aux limites de la municipalité de St. Simon, via le parc Ste. Thérèse et le Boulevard Mercure. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Crépeau, Côté & Lemieux, ingénieurs, Sherbrooke,
Balance due pour honoraire professionnels
et déboursés pour la surveillance des tra-
vaux d'agrandissement de l'usine de filtration :- \$8,363.00

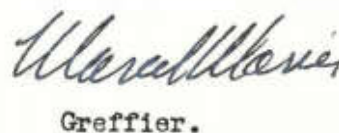
R.E. Stewart Construction, certificat final de Crépeau, Côté & Lemieux, en date du 21 janvier 1950 :-	\$ 18,448.00
Southern Canada Power Co. Limited, certificat final, de Crépeau, Côté & Lemieux, en date du 21 janvier 1950 :-	\$ 623.17
Benjamin Robidas, pour travaux de remplissage au Garage Municipal, suivant la recommandation de l'architecte Paul Labranche, en date du 17 janvier 1950:-	\$ 1,742.51
Armand Toupin, pour travaux exécutés au Garage Municipal, suivant la recommandation de l'architecte Paul Labranche, en date du 11 février 1950:-	\$ 2,950.00
Benjamin Robidas, pour travaux exécutés au Garage Municipal, compte du 10 janvier 1950, suivant la recommandation de l'architecte Paul Labranche, en date du 20 janvier 1950 :-	\$ 6,592.95

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le compte de la L.O.T.J., en date du 28 janvier 1950, au montant de \$260.80, pour salaires des gardiens des patinoires, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 février 1950, tous les membres du Conseil siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que des réparations soient faites au grader de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St.Simon, en date du 2 février 1950, demandant à la Cité d'enlever le compteur de monsieur Georges Guérette. Après étude, le comité charge le greffier de répondre à la municipalité de St.Simon que la Cité de Drummondville préfère qu'un compteur soit installé chez monsieur Georges Guérette, étant donné que ce dernier est un industriel, et que, suivant le contrat intervenu avec la municipalité de St.Simon et les autres municipalités, les revenus de ce compteur sont partagés entre les municipalités.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Vallières, en date du premier février 1950, demandant à la Cité de lui rembourser la somme de \$25.00 que ce dernier a payé pour exercer un commerce de plomberie. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Robert Vallières la dite somme de \$25.00, étant donné que monsieur Vallières n'a pas exercé son commerce de plomberie.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Conrad Joyal, en date du 13 janvier 1950, au sujet des dommages qui auraient été causés à la plomberie de M. Joseph Capistran, rue Dollard. Sans préjudice à ses droits, et sans reconnaître de responsabilité, le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à monsieur Joseph Capistran, en règlement final. ADOPTE.

Le comité recommande que le compte au montant de \$14.14, dû à M. Rolland Royer par Armand Mailhot, et que l'on voudrait faire payer par la Cité, soit refusé.

Le comité recommande que la demande de M. Conrad Fournier, au sujet du loyer de M. Armand Mailhot, soit refusée.

Le comité recommande que la demande de Dame Oscar Hamel, ainsi que la demande de Dame Robert Beaudoin, pour Assistance Publique, soient refusées.

Le comité recommande que la demande de Dame Alphonse Pellerin, ainsi que la demande de Yvon Toupin, pour Assistance Publique, soient acceptées.

Et la séance est levée.

Antoine Biron

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

Le 27 février 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 février 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 13 février 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin J. Amédée Savard donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'amender le règlement no. 368 déclarant résidentielles certaines rues, y compris le Boulevard Mercure, et à l'effet aussi de déclarer zone résidentielle le lot étant le numéro 185 du quartier Nord, et ses subdivisions, appartenant à M. J.O. Montplaisir.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roger Montplaisir, en date du 7 février 1950, demandant à la Cité d'être exempté de payer la taxe d'eau de \$15.00, sur un entrepôt situé en arrière du numéro 313 de la rue Lindsay, entrepôt servant de hangar à bois. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité et du rôle de perception des taxes d'eau ce montant de \$15.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les mutations suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
349	Succ. Dr. Joseph Garon	Rolland Houle, 200 Brock,	54-4 Nord
1136	Dame Ovilla Baron	Léonidas Guay, 50 B. St. Joseph	263-61
2654	Boileau, L. & Doucet, Chs.	Hôtel Normandie Enrg. (Patrick Levesque & Cyprien Devost, prop.)	
3061	Dame M.J. Desjardins	Jos. Desjardins	296 Est
4037	Dame W.A. Moisan	Logis Familial SS. Pierre & Paul	159-41 St. Pierre
4040	do	do	159-42
4041	do	do	159-43
4042	do	do	159-44
4043	do	do	159-45
4044	do	do	159-46
4099	do	do	159-107
4100	do	do	159-108
4101	do	do	159-109
4102	do	do	159-110
4103	do	do	159-111
4104	do	do	159-112
4105	do	do	159-113
4109	do	Louis XVI Roy, (98, 7e avenue)	159-118
4465	S.R. Newton	Armand Deslandes	162b-15
4561	Robert Verrier	Edgar Côté, 414 St. Alfred	P.162b-70

ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une lettre de M. Paul Gendron, gérant de Théâtre Victoria, de Victoriaville, en date du 23 février 1950, demandant à la Cité un permis pour construire un théâtre au coin du Boulevard Mercure et de la rue Chapleau. Cette question est référée au comité, pour étude.

Lecture est donnée d'une requête de certains camionneurs, demandant que le prix du charroyage de la neige, pour le compte de la Cité, soit porté à \$3.00 de l'heure. Il est proposé par l'échevin J. Hormidas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le charroyage de la neige soit payé aux camionneurs à raison de \$0.50 du voyage. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Club de Hockey Les Cyclones, demandant d'être exempté de la taxe d'amusements. Le Conseil charge le greffier de répondre que cette demande ne peut être accordée, étant donné que ceci relève d'une loi provinciale.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité la charge faite à Dame Napoléon Allard, pour taxes municipales, au montant de \$8.00, ces taxes ayant été chargées sur un terrain dont l'entrée a été faite par erreur au rôle d'évaluation pour l'année 1948. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec le Procureur Général le renouvellement de bail pour la partie de l'Hôtel de Ville servant à loger les bureaux du département du Procureur Général; le prix du bail étant cependant porté à \$300.00 par mois à compter du premier mai 1950. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société d'Assistance aux Etudiants Pauvres, en date du 20 février 1950, demandant d'être exemptée du paiement de la licence, pour sollicitation dans la Cité de Drummondville. Cette demande est refusée.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet de consentir à la Canadian Celanese Limited un droit de servitude lui permettant de conduire ses tuyaux et lignes d'électricité sous les rues Boulevard Mercure, Mercier, Lafontaine et Mercier.

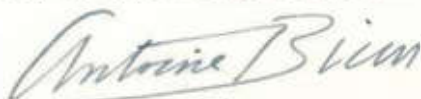
Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$30.00 à La Tribune, pour une annonce dans leur numéro spécial à l'occasion de l'Année Sainte. ADOPTE.


Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville accepte le certificat de renouvellement de la police de garantie numéro 30875, en faveur de M. Raoul Héroux, trésorier, en date du 1er mars 1951. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de l'autorisation donnée à la Cité de Drummondville, par la Cie Southern Canada Power, à ce que les enseignes de trafic de la Cité soient posées sur les poteaux de la compagnie. Comme la Compagnie demande toutefois à ce que la Cité s'engage à payer les frais d'installation et d'enlèvement de ces enseignes, lorsqu'elle en sera requise, et de payer tous les dommages qui pourraient être causés à la personne ou à la propriété par ces enseignes, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la Cité de Drummondville se rende à la demande de la Compagnie Southern Canada Power, et autorise le maire et le greffier à signer un contrat à ce sujet avec la compagnie. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance du rapport de Me. Roger Séguin, en date du 20 février 1950, concernant les réclamations de J.L. Marchesseault, Gérard Létourneau, Delle Rachel Lemaire, Benoit Croteau, Dame Laurette Blais, McDowell et Bell Telephone Co. Suivant le rapport de l'éviseur légal dans ces cas, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces réclamations soient refusées. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 février 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$107.50 due à M. R.D. Farley, pour dépenses comme agent industriel.

Le comité prend connaissance d'une lettre de M. Conrad Fournier, en date du 27 février 1950, demandant à la Cité le paiement d'une somme de \$10.00 par mois, pour loyer de Armand Mailhot. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à Me. Roger Séguin la somme de \$171.45, frais dans cette cause de Clémène Lemire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à la Cie H. & Arms, une somme de \$550.00, représentant la perte de jouissance du loyer du garage municipal que cette compagnie a subie, du 1 au 20 février 1950.

Le comité étudie les demandes d'Assistance Publique, et recommande que les demandes de Eddy Gaudet, Dame Grandmont et Lucien Desmarais soient refusées, et que les demandes de Lorenzo Régis et A. Lefebvre soient acceptées.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 13 mars 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 13 mars 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 27 février 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron souligne la présence de Rosaire Smith, athlète renommé de Drummondville, et déclare se faire l'interprète de la Cité de Drummondville pour féliciter M. Smith, à l'occasion de ses succès aux Jeux Olympiques de l'Empire en Nouvelle-Zélande, où il s'est classé en deuxième position. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.A. Savard, qu'un vote de félicitations soit adressé à M. Rosaire Smith, au nom de la Cité de Drummondville, pour les brillants succès obtenus, et dont l'honneur rejaillit sur la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Conseil de la Cité de Drummondville exprime ses plus sincères sympathies au chef de police, M. Maurice Vincent, à l'occasion du décès de sa sœur, Madame Elodie Lamie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Conseil de la Cité de Drummondville exprime ses plus sincères sympathies à M. Oscar Pélissier, échevin de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son frère, M. Louis Pélissier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, qu'un vote de remerciements soit adressé à M. Robert Bernard, député du comté de Drummond, pour avoir obtenu une augmentation du loyer de la selle de l'Hôtel de Ville, par le Département du Procureur Général, augmentation très considérable. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormidas Hains, que le greffier soit chargé d'adresser, au nom du Conseil, à M. Léo Surprenant, échevin, ses meilleurs vœux pour un prompt rétablissement. ADOPTE.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'aménager un stade et un terrain de baseball sur le Centre Civique, et de contracter un emprunt de \$50,000.00 pour en payer le coût.

Golf

Lecture est donnée d'une lettre de Drummondville & Country Club, en date du 26 janvier 1950, demandant à la Cité de Drummondville d'annexer cette partie du territoire comprise entre la Rivière Noire, la rivière St. François, et le chemin du Golf. Le Conseil charge le greffier d'écrire à Drummondville Golf & Country Club que la Cité de Drummondville ne peut prendre aucune décision à ce sujet, sans que les formalités nécessaires, suivant le Code Municipal et la Loi des Cités et Villes, soient accomplies.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue du Sacré-Coeur, Paroisse St. Frédéric, en date du 6 mars 1950, demandant au Conseil de faire observer les règlements concernant la fermeture des salles de pool, billards et quilles. Le Conseil charge le greffier de référer cette requête au comité de la police.

Lecture est donnée d'une lettre des Frères de la Charité, en date du 9 mars 1950, demandant le pavage de l'avenue des Frères, qui conduit à leur Juvénat. Le Conseil charge le greffier de référer cette requête au comité de la Voirie.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$31,652.77 au compte budget, et de \$3,854.52 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Première lecture est donnée du règlement abrogeant le règlement no. 368, qui déclarait le Boulevard Mercure et certaines autres rues résidentielles.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 369, à l'effet de consentir à la Canadian Celanese Limited un droit de servitude lui permettant de conduire ses tuyaux et lignes d'électricité sous les rues Boulevard Mercure, Mercier, Lafontaine et Mercier. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce règlement soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat ratifiant le présent règlement, au nom de la Cité de Drummondville, avec la Canadian Celanese Limited. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement déclarant résidentiel tout le territoire étant le numéro 185 du quartier Nord de la Cité de Drummondville, et les subdivisions dudit numéro.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 mars 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, sauf l'échevin J.A. Savard, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande la tenue d'une assemblée spéciale, vendredi, le 17 mars 1950, à sept heures du soir, dans le but d'étudier et passer en première lecture le règlement à l'effet d'aménager un stade et un terrain de baseball sur le Centre Civique, et de contracter un emprunt de \$50,000.00 pour en payer le coût; d'étudier et passer en deuxième lecture, et adopter s'il y a lieu, le règlement abrogeant le règlement numéro 368 qui déclarait le Boulevard Mercure et certaines autres rues résidentielles.

Le comité recommande que le greffier écrive au Club de Baseball Les Cubs de Drummondville, afin de les aviser qu'il ne pourra plus se servir du gymnase de l'Hôtel de Ville, lors de la prochaine saison de baseball, mais qu'il pourra se servir d'une salle de douche existant actuellement au garage municipal, à certaines conditions que le Conseil fixera, si demande lui en est faite par ledit Club de Baseball.

Le comité recommande que le salaire des camionneurs, pour l'enlèvement de la neige, soit de \$0.50 du voyage, tel que porté dans une résolution précédente, mais qu'un minimum de \$2.25 de l'heure soit établi.

Lecture est donnée d'une lettre de Fairbanks-Morse Co., en date du 6 mars 1950, par laquelle cette compagnie offre d'installer la balance au Garage Municipal, et de surveiller l'ouvrage, à raison de \$2.50 de l'heure. Le comité recommande que cette offre soit acceptée, suivant les conditions de ladite lettre de la compagnie, en date du 6 mars 1950.

Le comité recommande que les comptes suivants soient acceptés, et le Trésorier autorisé à les payer, SAVOIR :-

St. John's Ambulance Association (département de la police)	\$ 11.40 ✓
Irénée Bonin, re: garage municipal, suivant certificat de l'archi- tecte Paul Labranche.	312.72 ✓
R.D. Farley, agent industriel	80.35 ✓
R.D. Farley, " "	52.90 ✓
R.D. Farley, " "	56.80 ✓

Le comité recommande que les cas suivants soient acceptés, pour Assistance Publique, SAVOIR:- Dame Arthur Fontaine, Dame Fernand Boisvert, et Dame Joseph Martin.

Le comité recommande que l'assurance sur l'Hôtel de Ville soit portée à \$100,000.00, soit \$95,000.00 sur les bâtisses, et \$5,000.00 sur l'équipement.

Le comité recommande que le contrat pour la fourniture et le posage de tout le filage de la sous-station installée en dehors du garage municipal, comprenant connections aux transformateurs, soit accordé à M. Armand Toupin, entrepreneur; le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans sa lettre du 27 février 1950, ladite lettre étant quotée comme numéro 1, pour le prix de \$1,825.00, toutes taxes comprises.

Le comité recommande que le contrat pour la fourniture et l'installation du pouvoir en BUS-DUCT tel que proposé par Harrington & Richardson Arms Co., dans les lieux loués par la Cité à ladite compagnie, soit accordé à M. Armand Toupin, entrepreneur, pour le prix de \$5,054.81, toutes taxes incluses, et comprenant permis et certificat d'inspection, et aussi suivant les termes et conditions et détails mentionnés dans sa lettre du 27 février 1950, quotée comme numéro 2, ladite lettre devant servir de contrat entre les deux parties, comme dans le cas de la lettre mentionnée plus haut, étant le numéro 1.

Le comité recommande que le contrat pour l'entrée de l'électricité au garage municipal, y compris le câble souterrain, un transformateur K.V.A., et aussi un autre transformateur 25 K.V.A., et tout l'équipement, accessoires nécessaires, soit accordé à M. Armand Toupin, entrepreneur, pour le prix de \$1,761.75; le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans sa lettre du 27 février 1950, quotée comme numéro 4, ladite lettre devant servir de contrat entre les deux parties.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 17 mars 1950

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 17 mars 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, dans le but d'étudier et passer en première lecture le règlement à l'effet d'aménager un stade et un terrain de baseball sur le Centre Civique, et de contracter un emprunt de \$50,000.00 pour en payer le coût; d'étudier, passer en deuxième lecture, et adopter s'il y a lieu, le règlement abrogeant le règlement no. 368 qui déclarait le Boulevard Mercure et certaines autres rues résidentielles.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.Hormisdas Hains, Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Jos. Mercure, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'aménager un stade et un terrain de baseball sur le Centre Civique, et de contracter un emprunt de \$50,000.00 pour en payer le coût.

Deuxième lecture est donnée du règlement à l'effet d'abroger le règlement no. 368, déclarant certaines rues résidentielles, y compris le Boulevard Mercure.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 21 mars 1950.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 21 mars 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, dans le but d'étudier, passer en deuxième lecture, et adopter s'il y a lieu, le règlement à l'effet d'aménager un stade et un terrain de baseball sur le Centre Civique, et de contracter un emprunt de \$50,000.00 pour en payer le coût; d'étudier, passer en troisième lecture, et adopter s'il y a lieu, le règlement abrogeant le règlement numéro 368 qui déclarait le Boulevard Mercure et certaines autres rues résidentielles.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, Léo Corriveau, Armand Thibodeau, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Deuxième lecture est donnée du règlement à l'effet d'aménager un stade et un terrain de baseball sur le Centre Civique, et de contracter un emprunt de \$60,000.00 pour en payer le coût. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit adopté, et que la votation sur ledit règlement, au scrutin secret, soit fixée aux 11 et 12 avril 1950. **ADOPTÉ.**

Troisième lecture est donnée du règlement no. 370, abrogeant le règlement no. 368 qui déclarait le Boulevard Mercure et certaines autres rues résidentielles. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE. L'échevin Léo Corriveau est dissident.

Et la séance est levée.

Antoine Biron

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 21 mars 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que l'aviseur légal de la Cité soit chargé de préparer la refonte du règlement de construction numéro 82, et de ses amendements, et aussi la nomination de M. Emile Goulet, i.c., et M. Octave Ally, entrepreneur, pour l'assister dans cette refonte.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville prenne une assurance pour couvrir le filtre et ses machineries, pour un montant de \$150,000.00, assurance prise de M. J. Emile Lemaire.

Et la séance est levée.

Antoine Biron

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

Le 27 mars 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 27 mars 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, Armand Thibodeau, et Léo Corriveau, sous la présidence de Son Honneur le maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 13 mars 1950, ainsi que des rapports du comité du 13 mars 1950, des séances spéciales tenues les 17 et 21 mars, et du comité tenu le 21 mars 1950. Il est

proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Joseph Mercure entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
201	Dominion Silk Dyeing & F. Co.	19- Ouest	W.S. Gall
534	Succ.L.Lane Charpentier	28-7, 28-8 Ouest	J.O. Roberge
3744	Albéric Beaulieu	156-92 St.Pierre	Hervé Vandal
26	Onil Pellerin	P.1 Nord	Gérard Delage
4674	Moisan & Leclerc	162b-145 St.Pierre	Henri Proulx
4786	Moisan & Leclerc	162b-266 St.Pierre	Georges Trempe
1874	Armand Grenier	7-51 Est	Roger Grenier
2416	Florian Guay	106 Est	Alexandre Guay
3794	Ange-Albert Jutras	156-129 St.Pierre	Léo-Paul Desrosiers
998	Dame Arthur Gobeil	152-(65,66) St.Pierre	J.A. Michaud
4231	P.E. Tousignant	160a-76 St.Pierre	Donat Pinard
3587	Gérard Desrosiers	153-166 St.Pierre	Walter Purtell
3594	Dame Arthur Bérard	153-174 St.Pierre	Roch Martin
2205	J. Anselme Carignan	P.54 Est	Marcel Solis
899	C. Arthur Sicotte	118 Ouest	Dame C.Arthur Sicotte
1161	C. Arthur Sicotte	P.1-5, P.1-6 Est	E.R. et J.C. Sicotte
892	J.L. Marchesseault	P.107 Ouest	J.L. Marchesseault Ltée
4627	abbé Joseph Falardeau	P.162b St.Pierre	Dame Emerencienne F.Leclair
1683	Stanislas Parenteau	2-225 Est	Emilien Gosselin
3390	Noël Chassé	(2 réservoirs)	Drummond Coal & Lumber Co.
3501	Emile Chassé	141-75a Est	Rolland Allard
4154	Walter Chapdelaine	P.160a St.Pierre	J.E. Corriveau
634	J.P. Archambault	28-113 Ouest	Raoul Héroux
1214	Fred Adenson	$\frac{1}{2}$ (1-32, 2-3) Est	McDougall C.W.
1795	Beaulé, Thomas	P.7-14 Est	Laurent Sawyer
3904	Nelson Bouliane	158-18 St.Pierre	René Ferland
54	Ashley Clark	8-4 Nord	A.W.C. Robinson
1310	Rodrigue Dupuis	2-50 Est	Dame S.L. Gauthier
3805	René Ferland	156-140 St.Pierre	Georges Lauzière
3816	do	156-145 St.Pierre	Philémon Biron
3838	do	156-161 St.Pierre	Paul Bourbeau
3846	do	156-170 St.Pierre	Willie Joyal
3847	do	156-171 "	do
3848	do	156-172 "	do
3849	do	156-173 "	do
3850	do	156-174 "	Albert Cardin
2114	Guy Larocque	50-399 Est	L. Herthrington
4644	Henri Landreville	162b-117 St.Pierre	Camille Gendron
4508	Joseph Ritchot	162b-28 St.Pierre	Armand Joyal
629	Troie, André & Jean	28-108 Ouest	André Troie
630	Troie, André & Jean	28-109 Ouest	Jean Troie
4766	Pierre Valois	162b-247 St.Pierre	Joseph Lefebvre
1221	Walter Yandle	1-40 Est	Dame Roland Waltz

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère de la Défense Nationale, en date du 20 mars 1950, demandant à la Cité s'il y aurait possibilité que la Cité achète un terrain, pour ensuite céder ce terrain au Ministère, dans un but de défense nationale, terrain étant celui de l'Exposition Agricole, et qui permettrait au Ministère de se servir des bâtisses qui y sont érigées pour leurs camions et autres véhicules. Le Conseil, à l'unanimité, regrette de ne pouvoir se rendre au désir du Ministère.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00, à titre d'octroi, à la Croix Rouge, et aussi une somme de \$50.00 à l'Institut National des Aveugles. ADOPTE.

L'échevin Léo Corriveau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction no. 82, et amendements, et spécialement le règlement no. 316.

L'échevin Léo Corriveau donne avis de motion d'un règlement d'urbanisme, concernant le Boulevard Mercure.

Son Honneur le Maire informe le Conseil qu'à la suite des démarches entreprises avec la direction de l'Ecole des Arts et Métiers, une bibliothèque municipale pourra être installée dans l'Ecole des Arts et Métiers, et que plusieurs institutions contribueront à l'établissement et à l'agrandissement de cette bibliothèque. Il est proposé par l'échevin Joseph Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la Cité de Drummondville accepte ce projet et contribue à l'établissement de cette bibliothèque. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de M. Alfred Jacques, pour la propriété numéro de cadastre 22 du quartier Est de la Cité de Drummondville, qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, monsieur Alfred Jacques ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite quittance au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$38,160.98 au compte budget, et de \$345.28 au compte capital, et d'une autre liste de comptes au total de \$1,108.07 au compte budget, et de \$16,594.45 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que les comptes mentionnés sur lesdites listes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. Les listes sont signées séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 mars 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance des soumissions pour l'échange de l'automobile Ford en usage pour le département de police, lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

	<u>Marque</u>	<u>Prix</u>	<u>Crédit</u>	<u>Prix de retour</u>
Pinard & Pinard	Ford	\$ 2,025.	\$ 1,450.	\$ 575.00, plus 25.00 pour installation générateur
Garage Desmarais	Plymouth	1,974.	1,474.	500.
Archambault	Chevrolet	1,930.	1,350.	580.
St. Jacques	Meteor DeLuxe			700. chaufferette incl.
Montplaisir	Pontiac	2,004.	1,204.	800. plus dépenses de réparations sur échange
Daneau & David	Dodge DeLuxe	1,989.	1,096.	893.

Le comité recommande que la Cité achète du Garage Pinard & Pinard, une automobile Ford, avec échange de l'automobile de la Cité, pour le prix de \$575.00, avec en plus l'équipement additionnel mentionné dans leur lettre, en date du 25 mars 1950, et suivant les conditions de cette lettre quant au générateur.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter les morceaux nécessaires pour réparer le camion à incendie, morceaux dont le coût est fixé à environ \$50.00.

Le comité recommande qu'une somme de \$30.00 par mois soit payée à M. Henri Groulx, à compter du 30 mars 1950, la présente résolution annulant toutes celles passées précédemment au sujet de l'engagement de ce dernier.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 à la Société d'Agriculture, pour une annonce dans leur programme.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à Le Club de Baseball Drummondville Cubs Inc., pour une annonce d'une page dans leur nouveau programme.

Lecture est donnée d'une lettre du Front Ouvrier, en date du 16 mars 1950, demandant une souscription de la Cité. Le comité recommande que cette demande soit refusée, le budget de la Cité ne permettant pas de faire cette souscription.

Le comité recommande, sans préjudice aux droits de la Cité, et sans reconnaître de responsabilité, qu'une somme de \$25.00 soit payée à Earl Sawyer, 641 Dollard, pour les dommages qui auraient été causés par du sable dans l'eau, en règlement final.

Le comité recommande que MM. J.H. Archambault, Octave Ally, et Emile Généreux, soient nommés évaluateurs de la Cité.

Le comité recommande l'installation d'un téléphone additionnel à l'Hôtel de Ville, devant servir au constable Eusèbe Boucher, qui agit comme enquêteur de la Cité, dans les cas d'Assistance Publique, et autres.

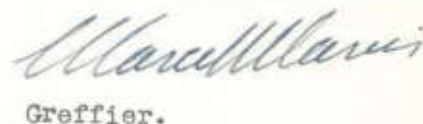
Lecture est donnée des soumissions de certains marchands, pour les habits pour le département de police, lesquelles se lisent comme suit:-

Albert Medore	\$ 60.48
	56.70
Blais & Paré	63.18
Rémi Fontaine	65.00
Jude Tétreault	59.07
	63.29
Peck Clothing	58.32
Jean Côté	62.50

Après avoir examiné les échantillons qui accompagnaient ces soumissions, le comité recommande que le contrat soit accordé à MM. Blais & Paré, pour le prix de \$63.18.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 3 avril 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 3 avril 1950, à huit heures p.m. à l'Hôtel de Ville.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Emile Lauzière, Oscar Pélissier, Joseph Mercure, Léo Surprenant, Armand Thibodeau, J. Hormisdas Heins, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que Son Honneur le Maire, Me. Antoine Biron, soit délégué pour représenter la Cité de Drummondville, aux funérailles de M. Georges-Henri Smith, maire de Chicoutimi.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôpital Ste. Croix, en date du 22 mars 1950, demandant à la Cité d'être exempté du paiement de la taxe d'eau. Le comité recommande que cette demande soit agréée, et que le greffier soit chargé d'écrire aux municipalités de St. Joseph, St. Jean-Baptiste et St. Simon, pour les aviser de cette décision et pour leur demander de partager avec la Cité de Drummondville cet octroi, proportionnellement à leur population, étant donné que l'Hôpital Ste. Croix se trouve en fait l'hôpital du Grand Drummondville et qu'il est de plus reconnu comme un service d'utilité publique et d'assistance publique. Le greffier est chargé de demander à ces municipalités leur réponse d'ici un mois.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de servitude passé entre la Cité de Drummondville et Rodolphe Fleurant, par lequel ce dernier consent à ce que l'égout qui sert de liaison entre les égouts de la rue Brock et de la rue Hériot, passe sur son terrain étant le lot numéro 20 du quartier Est.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société St.Jean-Baptiste, en date du 13 mars 1950, demandant au Conseil municipal de Drummondville de faire pression auprès des manufacturiers afin qu'ils emploient de préférence des citoyens du grand Drummondville lorsqu'ils ont à faire de l'embauchage. Le comité regrette de ne pouvoir se rendre à cette demande, et il charge le greffier de répondre à la Société St.Jean-Baptiste, que vu l'existence d'une loi pour l'embauchage, ce domaine relève exclusivement du Bureau du Service Sélectif.

Le greffier fait part au comité que la Société St.Jean-Baptiste demande que les autorités municipales insistent auprès des marchands et autres, afin que toutes leurs annonces et affiches soient faites en français. Le comité félicite la Société St.Jean-Baptiste de cette initiative, mais regrette de ne pouvoir prendre position officielle, étant donné que la Cité ne peut passer aucun règlement à cet effet, et qu'un règlement qui forcerait l'emploi du français serait illégal; le comité recommande plutôt que la Société St.Jean-Baptiste voit elle-même les intéressés.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$40.00 à l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, pour une page d'annonce dans le programme-souvenir de l'Association, lors de leur prochain festival.

Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour la vente de toutes les bâtisses appartenant à la Cité, et qui sont situées sur la place de l'ancien marché, au coin des rues Bérard et Hériot, sauf cependant pour la bâtisse du garage à réparations, et aussi sauf pour l'outillage et l'équipement se trouvant dans lesdites bâtisses; tout soumissionnaire devant s'engager de plus à enlever lesdites bâtisses dans un délai d'un mois à compter de l'acceptation de sa soumission.

Le comité recommande l'achat du terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue St.Georges, et qu'une somme de \$5,000.00 soit payée à M. Philippe Roy, pour l'achat de son terrain portant le numéro de cadastre 159-6 du quartier Sud, et aussi une somme de \$400.00 pour une autre partie du même terrain appartenant à Jules Letendre; le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Le comité recommande la pose d'un tuyau d'égout de la rue Des Peupliers à la rue Adhémar, près de la propriété de M. Armand Thibodeau, afin de faire disparaître l'égout qui existe à ciel ouvert à cet endroit et qui peut avoir des conséquences dangereuses au point de vue hygiène.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de madame Lefort soit accepté, tel que recommandé par le sergent Boucher.

Le comité recommande que le lundi, 10 avril 1950, soit déclaré fête civique.

Et la séance est levée.

Antoine B. Bém

Maire.

Marcel Marin

Greffier.

Le 11 avril 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 11 avril 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, Armand Thibodeau, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 27 mars 1950, ainsi que des rapports des comités tenus les 27 mars et 3 avril 1950. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.H. Hains, que permission soit accordée aux Guides Catholiques de Drummondville, de vendre des fleurs, suivant la demande faite par leur lettre du 6 avril 1950. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, et RESOLU que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch.2), à partir de dimanche, le 30 avril 1950, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 29 octobre 1950, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales pour son approbation. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 avril 1950, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande la modification de notre système d'évaluation par l'établissement d'un système de fiches, comme celui qui est établi actuellement dans plusieurs villes de la province, et à cet effet, le comité recommande d'engager MM. Goulet & St.Pierre pour la préparation de ces fiches qui devront indiquer la superficie des terrains, le cubage des bâtisses, la qualité et la classe desdites bâtisses, le tout à raison de \$5.00 du lot.

Le comité recommande que le cas de Dame Herté Bouchard, pour Assistance Publique, soit accepté, et que les cas de Dame Walter Gilbert, Willie Latour, Dame Marcel Rousseau, René Bérubé, Gaston Allard, soient refusés, et qu'une enquête soit faite sur les parents de Mlle Lydia Landry.

Le comité prend connaissance du rapport de Me. Roger Séguin sur certaines réclamations faites à la Cité de Drummondville, par M. Hector Dionne, Marcelle Paquette, et R.S. Mitchell. Le comité recommande de refuser les réclamations de M. Hector Dionne, et Mlle R.S. Mitchell, et sans admettre aucune responsabilité, de régler pour la somme de \$21.00 le cas de Mlle Marcelle Paquette.

Le comité prend connaissance du budget préparé par le Trésorier, pour l'année 1950, prévoyant un total de recettes de \$481,885.08, et un total de dépenses de \$481,160.16, laissant un surplus de \$724.92. Le comité recommande que ce budget soit approuvé tel que préparé par le Trésorier de la Cité.

Le comité recommande que, suivant la coutume établie dans le passé, la Cité de Drummondville soit représentée au Congrès de l'Union des Municipalités qui doit se tenir à La Malbaie, en septembre prochain, et que le maire, les échevins, le trésorier et le greffier, soient délégués pour assister au dit Congrès.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 24 avril 1950.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 24 avril 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Émile Lauzière, J.Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport de signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 11 avril 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Émile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le greffier donne lecture du rapport de la votation sur le règlement no. 371, votation tenue les 11 et 12 avril 1950.

Lecture est donnée des soumissions pour l'achat des bâtisses municipales situées sur la rue Bérard, place du vieux marché, à l'exception du hangar à réparations. Les soumissions se lisent comme suit:-

Maurice Martel	\$ 156.00
Garage Daneau & David, pour l'achat d'une bâtisse 21 x 60,	\$ 210.00
Ernest Lafond	450.00

Comme la soumission de M. Ernest Lafond, 201 rue St. Damien, Ville St. Joseph, se trouve être la plus élevée, et rencontre les exigences demandées par les avis de soumission, il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la soumission de M. Ernest Lafond soit acceptée, ce dernier s'engageant à payer comptant à la Cité de Drummondville cette somme de \$450.00, et s'engageant à enlever lesdites bâtisses dans un délai d'un mois, moins celle du garage à réparations; le tout sans aucune responsabilité pour la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du major Vessot, en date du 5 avril 1950, par laquelle ce dernier déclare faire une rectification à sa lettre du 20 mars dernier, qui laissait entendre que le Terrain d'Exposition en entier était nécessaire pour la construction d'un édifice militaire, alors qu'en réalité le Ministère de la Défense Nationale ne désire qu'une partie du terrain.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$34,450.03 au compte budget, et de \$3,489.51 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Trésorier soit autorisé à payer à Canadian Ingersoll Rand la somme de \$82.62, suivant le certificat final de Crépeau, Côté & Lemieux, en date du 21 avril 1950, re: usine de filtration. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le compte, re: votation sur règlement no. 371, les 11 et 12 avril 1950, au montant de \$212.34 soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

L'échevin J. Hormisdas Hains donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, ainsi que d'un emprunt pour en payer le coût.

L'échevin Jos. Mercure donne avis de motion d'un règlement pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1950.

L'architecte Audet dépose devant le Conseil les plans et devis d'un stade de baseball qui doit être érigé sur le Centre Civique.

Le Conseil entend certains propriétaires de la Rive Nord, qui demandent un service d'autobus supplémentaire, certaines lumières de rues, et qui se plaignent du mauvais égouttement de deux rues, dont la rue Milton qui donne sur le Chemin Hemmings. Le Conseil recommande que ces propriétaires s'adressent à M. Donat Bourgeois, au sujet du service d'autobus, et que cette question de lumières de rues soit mise à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
1018	Robert Gaudet	Antonio Lupien, rue Celanese, Ville.	263-9 Ouest \$ 500.00
1244	Jean-Claude Jacques	Gérard Leroche, 29a rue Lévis, St.Simon de Drummond	1-58 Est \$ 500.00
1289	Juliette Chassé	J.C. Charron, 110 rue Menseau, Ville St.Joseph.	2-32 Est \$ 500.00
3744	Hervé Vandal	Robert Vandal, 144 rue Lindsay, Ville.	156-92 St.Pierre \$ 400.00
4184	Evangéliste Chassé	Albert Cloutier, 59 Blvd.St.Joseph, Drummondville.	$\frac{1}{2}$ 160a-32 " \$ 1,550.00
4186	Evangéliste Chassé	Albert Cloutier, 59 Blvd.St.Joseph, Drummondville.	$\frac{1}{2}$ 160a-32 " \$ 1,350.00
4213	J.R. Guévremont	Ulric Desmarais, St.Pie de Guire	160a-65 " \$ 200.00
4231	P.E. Tousignant	Donat Pinaud, 414 rue Bruno, Ville.	160a-76 " \$ 400.00
4568	Léo Camiré	Willie Joyal, St.Adrien de Ham.	162b-75 " \$ 200.00
4784	Gaston René	Léo Vallée, rue Toupin, Drummondville.	162b-264 " \$ 1,900.00

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'entrée faite sous le numéro 4135 du rôle d'évaluation pour l'année 1949, NO. de cadastre P.160a-10, P.160a-11, évaluation de \$150.00, soit annulée, cette entrée ayant été faite au rôle par erreur. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 avril 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, ainsi que l'échevin Léo Surprenant, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que les plans et devis préparés par l'architecte L.N. Audet, pour la construction du stade de baseball au Centre Civique, tels que déposés devant le Conseil, soient acceptés, et que ce dernier soit chargé de demander des soumissions pour la construction de ce stade, soumissions devant être données au Conseil pour le 8 mai 1950.

Le comité recommande l'achat par la Cité de Drummondville d'une partie de terrain, P.159-6 du cadastre du Canton de Grantham, de Jules Letendre, pour le prix de \$400.00, ce terrain étant nécessaire pour l'ouverture de la rue St.Georges. Le maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat à cet effet avec M. Jules Letendre.

Le comité prend connaissance de l'offre faite par M. Philippe Roy, de vendre une partie de son terrain, 159-6 du cadastre du Canton de Grantham, avec les bâtisses, à la Cité de Drummondville, pour le prix de \$13,000.00, ce terrain étant nécessaire pour l'ouverture de la rue St.Georges. Le comité recommande que cette offre soit refusée et que la Cité procède à l'expropriation de cet immeuble.

Le comité prend connaissance d'une demande de M. Gustave Cardin, qui désire avoir le service d'aqueduc sur le Boulevard Bernard, pour desservir la propriété qu'il est à construire sur une partie du lot no. 166c du Canton de Grantham. Le comité charge l'ingénieur de faire rapport sur le coût des travaux que nécessiterait ce service d'aqueduc.

Le comité reçoit une délégation du Club de Baseball Les Cubs de Drummondville; le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer au Club de Baseball Les Cubs de Drummondville une somme de \$1,500.00, à titre d'octroi.

Le comité prend connaissance d'une offre faite par la Succession J.W. St.Onge, et la Succession W.A. Moisan, et Delle Annie Mac Dougall, de vendre à la Cité de Drummondville, l'immeuble suivant, SAVOIR:-

1. Un emplacement à distraire du lot numéro Un du quartier Nord de la Cité de Drummondville, ayant une superficie d'environ dix arpents, mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et borné comme suit: en front au sud-est par les lots numéros deux, trois, quatre, cinq et six du ~~sudit~~ cadastre et par le chemin de Hemmings Falls, en arrière au nord-est par la ligne de chemin de fer appartenant à la compagnie Southern Canada Power, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro huit du même cadastre, et au sud-est par un emplacement à distraire du lot numéro UN appartenant à la Succession J.W. St.Onge.

2. Les lots numéros DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ et SIX du cadastre du quartier Nord de la Cité de Drummondville;

à raison de \$400.00 l'arrent; option valable jusqu'au premier mai 1950, à midi.

Le comité recommande que cette offre soit acceptée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet; le tout sujet à l'approbation d'un règlement à cet effet.

L'échevin J.H. Hains fait rapport au Conseil des négociations qu'il a faites avec MM. Rosario Ledoux, Hercule Milot, et Dame Alfred Bouchard, au sujet d'une certaine lisière de terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue Lindsay, à partir de la rue DesForges jusqu'au C.N.R., et il dépose devant le Conseil l'écrit signé par Rosario Ledoux, en date du 12 avril 1950, acceptant \$250.00 en règlement final dudit terrain, y compris la réparation de la galerie; ainsi que l'écrit signé le 20 avril 1950, par Dame Alfred Bouchard, acceptant la somme de \$150.00 pour ledit terrain; ainsi que l'écrit en date du 12 avril 1950, signé par Hercule Milot, acceptant \$500.00.

Le comité recommande que les offres faites par MM. Rosario Ledoux et Hercule Milot, Dame Alfred Bouchard, soient acceptées, et qu'un contrat soit préparé à cet effet; le maire et le greffier étant autorisés à signer ledit contrat.

Le comité recommande que le certificat numéro 10, préparé par l'architecte Paul Labranche, en date du 15 mars 1950, pour travaux exécutés au Garage Municipal, par Benjamin Robidas, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Benjamin Robidas la somme de \$7,459.20, suivant le dit certificat.

Le comité recommande que le certificat numéro 11, préparé par l'architecte Paul Labranche, en date du 24 avril 1950, pour travaux exécutés au Garage Municipal, par Benjamin Robidas, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Benjamin Robidas la somme de \$5,759.46, suivant ledit certificat.

Le comité recommande que le compte de M. Armand Toupin, au montant de \$3,943.00, en date du 24 avril 1950, pour installation électrique au Garage Municipal, suivant contrat du 27 février 1950, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer ledit montant à M. Armand Toupin.

Le comité recommande que le compte de M. Armand Toupin, au montant de \$1,641.46, en date du 24 avril 1950, pour fixtures fluorescentes au Garage Municipal, suivant contrat du 2 mars 1950, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer ledit montant à M. Armand Toupin.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. R.D. Farley, agent industriel, la somme de \$144.85, montant des dépenses de ce dernier, comme agent industriel de la Cité, du 1 mars au 22 avril 1950.

Le comité recommande que la demande de Lydia Landry, pour Assistance Publique, soit acceptée.

Le comité recommande que la réclamation de M. A. Comtois, au sujet des dommages causés à ses arbustes, soit refusée, suivant le rapport fait par l'aviseur légal de la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Donat Poirier, deux semaines de salaire durant la maladie de ce dernier.

Le comité recommande que le salaire de M. Stephen Parent soit porté à la somme de \$33.00 par semaine.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 28 avril 1950.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 28 avril 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant convoquée dans le but :-

- a) de passer en première lecture le règlement autorisant certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût;
- b) d'approuver les rapports du comité tenu le 24 avril 1950, ledit rapport acceptant l'offre faite par la Succession J.W. St.Onge, la Succession W.A. Moisan, et Delle Annie MacDougall, de vendre à la Cité de Drummondville un immeuble numéro de cadastre 1 du quartier Nord de la Cité de Drummondville, d'environ 10 arpents, ainsi que les numéros 2, 3, 4, 5 et 6 du Quartier Nord, à raison de \$400.00 l'arpent;
- c) d'approuver le rapport du comité tenu le 24 avril 1950, concernant l'achat par la Cité de Drummondville d'une partie du terrain partie 159-6 du Canton de Grantham, de Jules Letendre, pour le prix de \$400.00.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard, et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.


Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que le rapport du comité tenu le 24 avril 1950, concernant l'offre de la Succession J.W. St.Onge, la Succession W.A. Moisan, et Delle Annie MacDougall, de vendre à la Cité de Drummondville un immeuble numéro de cadastre 1 du quartier Nord de la Cité de Drummondville, d'environ 10 arpents, ainsi que les numéros 2, 3, 4, 5 et 6 du Quartier Nord, à raison de \$400.00 l'arpent, le tout suivant l'option écrite dûment signée par ces derniers, soit accepté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le rapport du comité tenu le 24 avril 1950, concernant l'achat par la Cité de Drummondville d'un terrain étant partie du lot 159-6 du Canton de Grantham, de Jules Letendre, pour le prix de \$400.00, suivant l'option écrite de ce dernier, soit accepté. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement autorisant certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût, au montant de \$175,000.00.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 28 avril 1950, tous les échevins siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend M. Philippe Roy, au sujet de l'achat de son terrain qui est nécessaire pour l'ouverture de la rue St. Georges. Cette question est laissée en suspens par le comité.

Le comité recommande l'exécution de certains travaux d'aqueduc et d'égoût sur la rue Brock, afin de desservir la nouvelle construction de M. Ovila Roberge.

Le comité charge le greffier d'aviser M. Ernest L'Etoile d'avoir à cesser de déposer des déchets, débris, vidanges, en arrière de sa propriété, de ne plus tolérer que quelqu'un en dépose, et de plus, d'avoir à recouvrir le tout d'une couche de terre après avoir déposé de la chaux suivant les instructions du Bureau d'Hygiène, et qu'à défaut de se conformer aux présentes instructions, M. L'Etoile soit avisé qu'il sera poursuivi à l'amende suivant la loi.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser certains propriétaires de la rue Hériot, entre la rue DuPont et la rue Wood, d'avoir à nettoyer l'arrière de leurs propriétés, propriétés donnant sur le parc de la Cité.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à déplacer une borne-fontaine, sur la rue Lindsay, près du C.N.R., le tout suivant la lettre de l'ingénieur de la Cité, en date du 26 avril 1950, adressée à M. O.A. Lalonde.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à Pinard & Pinard Ltée, une somme de \$45.00 en plus du montant spécifié au contrat, pour l'achat d'une automobile Ford Custom avec horloge électrique, cette automobile ayant été achetée, suivant résolution du 27 mars 1950.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville fasse l'échange avec J.A. Michaud, entrepreneur général, de son terrain mesurant 66 x 100, situé sur la rue Corriveau, près de la Maison du Souvenir, pour un autre terrain mesurant 100 x 100, situé sur le Boulevard St. Joseph, à compter de la ligne d'homologation, à même les terrains qui appartiennent à la Cité et qui ont été achetés de la Cie Southern Canada Power, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 8 mai 1950

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 8 mai 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 avril 1950, ainsi que des rapports du comité tenu le 24 avril 1950, de l'assemblée spéciale tenue le 28 avril 1950, ainsi que du comité tenu le 28 avril 1950. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour la construction d'un stade de baseball. Les soumissions se lisent comme suit :-

Soumissions
pour
Stade de
Baseball

FORTIN & LAMOTHE,	\$ 78,725.00	comprenant la construction des loges en béton;
	68,823.00	pour loges construites en bois.

Ces derniers offrent aussi des sièges avec support d'acier, suivant le prix du marché, au moment de la signature d'un contrat, et des chaises, avec sièges en toile, au prix de \$3.90 l'unité pour 400 chaises. Les travaux devant être terminés trois mois après la signature du contrat. Un chèque au montant de \$8,200.00 accompagne ladite soumission.

LAVOIE & PREVOST,	55,000.00	stade en bois au complet (pas de chaises)
	1,300.00	chaises pour loges en ciment;
	1,200.00	chaises en toile pour loges en bois.

Cette construction sera faite dans trois mois, si la température est favorable. Un chèque au montant de \$6,000.00 accompagne ladite soumission.

BENJAMIN ROBIDAS,	56,500.00	stade en bois au complet, tel que plan et devis;
	1,600.00	pour 400 chaises en toile;
	800.00	pour loges et promenade en ciment. Les sièges avec frame en fonte sont compris dans ce prix.

Temps requis pour faire l'ouvrage:- 6 semaines. Ce prix n'est valable que jusqu'au 10 mai 1950. Un chèque au montant de \$7,000.00 accompagne ladite soumission.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'étude de ces soumissions soit référée au comité général des membres du Conseil, afin de prendre une décision. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pacifique Cartier, en date du 5 mai 1950, offrant certains terrains à la Cité de Drummondville, gratuitement, moyennant certaines conditions énumérées dans ladite lettre. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que l'étude sur cette offre soit suspendue afin d'obtenir un rapport de l'ingénieur, et de mieux l'étudier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le greffier adresse un message de sympathie à la ville de Rimouski qui vient d'être si éprouvée par un terrible incendie qui a détruit environ un-tiers de la ville. ADOPTE.

Le règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1950, subit sa première lecture.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire.

Marcellin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 mai 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité étudie les soumissions pour le stade de baseball. Le comité recommande que le contrat pour la construction du stade de baseball soit accordé à M. Benjamin Robidas, pour le prix de \$57,300.00, comprenant sièges avec frame en fonte et aussi loges et promenade en ciment, vu que ce dernier est prêt à faire l'exécution des travaux de construction de ce stade en six semaines à partir de la signature du contrat.

Le comité recommande que la garde, l'entretien et la surveillance du dépotoir de la Cité, qui est actuellement situé sur le terrain loué de la Cie Southern Canada Power, dans le 1er Rang du Canton de Grantham-Ouest, soient confiés à M. Antonio Lemaire pour une durée de cinq (5) ans à compter des présentes, à la condition toutefois que M. Pierre Allard intervienne aux présentes et accepte ladite modification à son contrat du 29 avril 1947; il est entendu de plus que le présent contrat avec M. Antonio Lemaire sera nul et résilié au cas où la Cité construirait un incinérateur.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,000.00 au corps des Frontiersmen, à titre d'octroi, et en récompense des nombreux services rendus par ce corps à la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que des lumières soient installées, avec poteaux de bois, sur la rue Cockburn, entre le tunnel du C.P.R. et le Boulevard St. Joseph, et autorise la Cie Southern Canada Power à faire l'installation des poteaux et des lumières.

Le comité recommande que des lumières soient installées, une sur la Rive Nord, une sur la rue St. François, près de la Holtite Rubber Co., et une sur la rue Landreville; lumières de 100 watts chacune.

Le comité prend connaissance d'une lettre de la Cie Southern Canada Power, au sujet de certains terrains appartenant à la compagnie et situés près du Centre Civique. Le comité recommande qu'un comité spécial soit formé afin de rencontrer les industriels de la Cité et discuter avec eux l'achat de ces terrains.

Lecture est donnée d'une lettre de J.A. Michaud, entrepreneur, en date du 4 mai 1950, acceptant la résolution du Conseil de la Cité passée en comité le 28 avril 1950, à la condition que la Cité s'engage à payer les frais de contrat des échanges et qu'elle paye les frais du procès-verbal pour la détermination des bornes du terrain à échanger.

Lecture est donnée d'une lettre de H. Chamberland, en date du 3 mai 1950, demandant le remboursement de sa licence de commerce qu'il a payée, au montant de \$180.00; le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Chamberland la somme de \$150.00.

Le comité recommande que la demande de M. Albert Desrosiers, pour son fils Gérard Desrosiers, pour Assistance Publique, soit refusée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Henri Houle, employé de la Cité, en date du 28 avril 1950, demandant en règlement final le paiement d'une somme de \$160.00, à titre d'indemnité pour l'incapacité partielle résultant de l'amputation du bout du pouce. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme de \$160.00 à M. Henri Houle, en règlement final.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque Provinciale, en date du 6 mai 1950, demandant à ce qu'une somme de \$200.00 seulement soit chargée, au lieu de \$225.00, pour l'agence de la rue Lindsay, comme taxe d'affaires, étant donné qu'il n'y a plus de gérant à cette succursale. Le comité recommande que cette demande soit acceptée, et que le trésorier soit autorisé à ne charger qu'une somme de \$200.00 à la Banque Provinciale pour son agence de la rue Lindsay.

Le comité recommande que la demande de la Cie St. Francis Paper & Converters au sujet de leur taxe d'affaires soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de Wallace & Tiernan Limited, au montant de \$953.45, compte dont le paiement a été autorisé par les ingénieurs Crépeau, Côté & Lemieux, le 22 avril 1950.

Le comité recommande qu'avis soit donné aux évaluateurs de la Cité de ne pas évaluer les machineries des établissements industriels, dans le nouveau rôle d'évaluation qui sera fait cette année.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser M. René Lapierre d'avoir à enlever l'annonce du Pepsi-Cola qui a été installée dans le parc de stationnement de la Cité, en arrière de l'hôtel Manoir.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser l'Unité Sanitaire que des plaintes ont été reçues au sujet des conditions d'hygiène qui ne seraient pas observées dans les postes de taxis.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser les propriétaires du Drummond Taxi Association que les conditions qui avaient été posées pour l'établissement du poste de taxis sur la rue Lindsay, près de l'Atlantic & Pacifique, ne sont pas observées, et que le Conseil verra à prendre les moyens nécessaires pour fermer ce poste si cette situation se continue.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 22 mai 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 22 mai 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 8 mai 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 372, imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1950, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement concernant la construction dans la Cité de Drummondville, règlement amendant le règlement no. 82, et tous les autres amendements, et constituant une refonte du règlement de construction.

Lecture est donnée d'une liste de compte au total de \$27,455.55 au compte budget, et de \$8,230.67 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces comptes soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Son Honneur le Maire déclare au Conseil que le contrat pour la construction d'un stadium de baseball a été signé avec l'entrepreneur Benjamin Robidas, avec une clause à l'effet que l'exécution des travaux devra se faire en six semaines à compter de la signature du contrat, sous peine

d'une amende de \$100.00 par jour pour tout jour de retard, contrat pour le prix de \$52,800.00.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'échevin Oscar Pélissier soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour la vente du garage à réparations, pour lundi, le 29 mai 1950, à huit heures p.m. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le trésorier soit autorisé à payer une somme de \$250.00 à M. Charles Dessert, pour une partie de son terrain situé dans le quartier Nord, étant la partie du lot 26, Quartier Nord; terrain nécessaire pour le redressement du Chemin Hemmings, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la séance soit ajournée à lundi, le 29 mai 1950, à huit heures p.m. ADOPTE.



Maire.



Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 mai 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, ainsi que l'échevin Léo Surprenant, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que la demande de Dame Vincent Gagnière, pour Assistance Publique, soit acceptée.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander à la Cie Southern Canada Power quelles seraient ses conditions pour permettre le passage d'un tuyau d'aqueduc sur leur terrain, entre la rue Girard et le Boulevard St.Joseph.

Le comité recommande que le trésorier de la Cité soit délégué au Congrès de la Municipal Finance Officers' Association, qui aura lieu à Montréal, du 4 au 9 juin 1950.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Ernest L'Etoile, pour lui demander une réponse à la mise en demeure envoyée par la Cité, au sujet du dépotoir en arrière de sa propriété.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer la somme de \$25.00 pour abonnement de M. R.D. Farley, à l'Association des Commissaires Industriels de la Province de Québec.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer la somme de \$7,000.00 à la Cie Canadian Pacific, en acompte sur la somme de \$8,398.22 pour travaux exécutés au viaduc de la rue Cockburn, près du Centre Civique, la balance du compte étant sujette à discussion avec la compagnie.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer la somme de \$99.50, à M. Daniel Vachon, entrepreneur de pompes funèbres, en règlement du compte de Mlle Emma Drolet.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer une somme de \$500.00 à M. Raoul Houde, pour le ramonage des cheminées, dans la Cité de Drummondville.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 29 mai 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 29 mai 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 22 mai 1950.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, Léo Corriveau, Armand Thibodeau, Léo Surprenant et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée des soumissions pour l'achat de la bâtisse située sur la place du vieux marché, rue Bérard, mesurant environ 21 x 60 pieds, lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

André Giguère	\$ 200.00
Garage Daneau & David Ltée	\$ 300.00

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la soumission du Garage Daneau & David Ltée soit acceptée, au prix de \$300.00, la compagnie s'engageant à déménager ladite bâtisse dans un délai de trois semaines, à compter des présentes, ladite bâtisse devant être coupée en deux au cas où la compagnie déciderait de la déménager pour la transporter sur le Boulevard Bernard; la compagnie Garage Daneau & David Ltée s'engageant de plus à déménager la dite bâtisse à ses frais, s'engageant à payer tous les frais du Bell Telephone, comme ceux de la Cie Southern Canada Power, et tous les dommages qui pourraient résulter du déménagement de ladite bâtisse; la compagnie s'engage à laisser le plancher du garage sur les lieux appartenant à M. Donat Bourgeois, tel qu'il est actuellement. ADOPTE.

Soumissions
Bâtisse
(garage à
réparations)
place du vieux
marché

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Chassé, demandant les trottoirs sur les deux côtés de la rue, pour cet été. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que cette requête soit référée à la séance de comité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le greffier soit chargé d'exprimer à madame Alexandre Pailleur les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son époux, M. Alexandre Pailleur, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, à Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le rapport d'audition des livres de la Cité, tel que préparé par MM. Corriveau & Ostiguy, pour l'année 1949, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité se charge d'organiser une semaine de sécurité publique, dans le cours du mois de septembre 1950. ADOPTE.

Comité
fonds de
secours
à
Rimouski

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que MM. Raoul Héroux, Walter Hogue, R.D. Farley et Marcel Marier, forment un comité devant s'occuper d'organiser un fonds de secours pour les villes de Rimouski, Cabano et Winnipeg. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron

Maire.

Marcel Marier

Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière ajournée à ce jour, 29 mai 1950, tous les échevins siègent en comité, sous la présidence de Me. Antoine Biron, maire.

Panneaux-
réclames
Donat
Bourgeois

Le comité entend M. Donat Bourgeois, propriétaire d'autobus, de la Cité de Drummondville, au sujet des panneaux-réclames que ce dernier a l'intention de faire poser sur sa propriété au coin des rues Bérard et Hériot, certains panneaux-réclames devant être installés à l'arrière de sa propriété, d'autres en bordure de la rue Bérard; le tout suivant certaines photographies qui sont exhibées au Conseil. Le comité recommande que la demande de M. Donat Bourgeois soit accordée, pour une durée de cinq (5) années à compter des présentes.

Evaluation

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Goulet & St. Pierre, en date du 27 avril 1950, pour faire suite à la résolution adoptée en comité le 11 avril 1950, résolution recommandant la modification du système d'évaluation de la Cité, par l'établissement d'un système de fiches devant indiquer la superficie des terrains, le cubage des bâtisses, la qualité et la classe des dites bâtisses; le tout à raison de \$5.00 du lot, et à raison de \$25.00 pour chacune des manufactures de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que M. Emile Goulet soit engagé pour la préparation de ces fiches, suivant les conditions de sa lettre en date du 27 avril 1950, le maire et le greffier sont autorisés par les présentes à signer avec M. Emile Goulet un contrat à cet effet.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique de Dame Hilaire Grandmont, Dame Paul Lachapelle, Marcel Rousseau, soient refusés, et que les cas de Delle Dolorès Hamel, Delle Lucie Desmarais, Dame Ferdinand Grenier, soient acceptés.

Le comité recommande que le chef de police & pompiers, le président du département, soient délégués à Sherbrooke, au Congrès Annuel de l'association des chefs de police et pompiers de la Province de Québec, qui sera tenu les 10, 11, 12 et 13 juillet 1950.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés, et le trésorier autorisé à les payer, SAVOIR :-

P.H. Moisan, re: curatelle P.E. Milot	\$ 40.00
Oreste Laperrière, photographie "Les Cubs"	25.00
Armand Toupin, re: Garage Municipal (transformeurs)	3,840.20
L'amicale	200.19

Lecture est donnée d'une lettre dûment signée par M. Pacifique Cartier, en date du 5 mai 1950, par laquelle ce dernier consent et s'engage à céder gratuitement à la Cité de Drummondville :-

- Terrains
Pacifique
Cartier**
1. Les lots portant les numéros 159-11-37, 159-11-12, afin d'établir une rue, ou ruelle; ces lots mesurant 51 x 98 chacun;
 2. Une partie du lot 159-11, non subdivisée, attenant au lot 159-11-37, et donnant sur la future rue St. Georges, mesurant 65 x 98, afin que la Cité de Drummondville y établisse un petit parc;

Ces terrains étant cédés à la Cité de Drummondville, aux conditions suivantes:-

- a) Que la Cité de Drummondville ouvre la rue étant située sur les lots 159-11-21 et 160a-90-26 et 160a-90-15, cette dernière rue sur le lot 160a-90-15 devant porter le nom de rue "TURCOTTE";
- b) Que la rue qui sera située sur les lots 159-11-37, 159-11-12, porte le nom de rue "DU DRAPEAU";
- c) Que le terrain de 65 x 98 étant situé sur P. 159 non subdivisée porte le nom de "PLACE DU DRAPEAU";

M. Pacifique Cartier s'engageant de plus, en cas de l'ouverture de la rue St. Georges, à céder le terrain qui sera nécessaire pour l'ouverture de ladite rue, aux mêmes conditions qui seront exigées de M. Léo Surprenant.

Le comité recommande que l'offre de M. Pacifique Cartier soit acceptée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

**Bornage
Jules
Letendre**

Le comité recommande que MM. Goulet & St. Pierre soient engagés pour effectuer le bornage du terrain récemment acheté par la Cité de Drummondville de Jules Letendre, étant une partie du lot 159-6 du Quartier Sud.

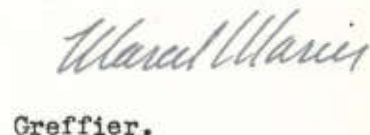
Le comité recommande que les rues suivantes soient désormais appelées, SAVOIR:-

RUES

la rue étant le numéro 160a-91-37,	rue	NIQUET
" " " " " 160a-91-56	"	FAUCHER
" " " " " 162b-113	"	LANDREVILLE
" " " " " 162b-57 et 162b-197	"	LAFERTE
" " " " " P.162b non subdivisé, partant de la rue Fournier,	"	BIRTZ
" " " " " P.162b, parallèle à la rue Valois	"	LAROCQUE
" " " " " P.162b, plus à l'ouest, parallèle à la rue Valois	"	BOISVERT
" " " " " P.162b non subdivisé, parallèle à la rue Valois; plus à l'ouest, vers la rivière Noire;	"	TETREAU
" " " " " P.162b non subdivisé, parallèle à la rue Valois; plus à l'ouest, vers la Rivière Noire;	"	PEPIN
" " " " " P.162b non subdivisé, parallèle à la rue Valois; plus à l'ouest, vers la Rivière Noire;	"	PINARD
" " " " " 162b-114	"	SICOTTE

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 12 juin 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 12 juin 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, Jos. Mercure, Oscar Pélissier, J.Amédée Savard et Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 22 mai 1950, de son ajournement au 29 mai 1950, ainsi que des rapports des comités tenus les 22 et 29 mai 1950. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire offre, tant en son nom personnel qu'au nom de la Cité, ses félicitations à M. Raoul Héroux, trésorier de la Cité, à l'occasion du certificat qui lui a été décerné par le Ministre des Affaires Municipales, pour le succès obtenu dans la préparation du bilan financier de la Cité.

Son Honneur le Maire profite de la circonstance pour offrir ses félicitations à tous les membres du département de police, pour les excellents résultats obtenus dans la lutte qu'ils ont entreprise contre les excès de vitesse par les automobilistes.

Son Honneur le Maire remercie tous ceux qui ont aidé et contribué à la bibliothèque municipale, et il demande à tous et à chacun de continuer dans cette voie, afin que la Cité de Drummondville soit dotée d'une bibliothèque dont elle pourra être fière.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 1er juin 1950, demandant à la Cité :-

- Ville St. Joseph 1. De se charger de l'arrosage des rues de Ville St. Joseph, et à quelles conditions ?
- arrosage des rues
& lumières 2. D'autoriser Ville St. Joseph à réglementer le trafic à l'intersection des rues St. Jean et Boulevard St. Joseph, et de contribuer financièrement à l'installation des lumières automatiques.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la question de l'arrosage des rues soit référée au département de voirie, pour étude, et que la réglementation du trafic à l'intersection des rues St. Jean et Boulevard St. Joseph soit référée au département de police. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque d'Expansion Industrielle, en date du 7 juin 1950, informant la Cité de Drummondville qu'une nouvelle compagnie incorporée sous le nom de H. & R. Arms Co. Ltd, en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et dont le bureau-chef sera à Drummondville, doit acquérir tout l'actif de la compagnie H. & R. Arms Co. Ltd, incorporée en vertu des Lois d'Ontario, avec siège social à Long Branch, Ontario, et que la Banque a convenu de prêter une somme de \$30,000.00 à cette nouvelle compagnie incorporée en vertu des lois de Québec.

Afin d'assurer le prêt, la Banque Industrielle demande à la Cité :-

1. Son consentement écrit aux cession et transport par le locataire H. & R. Arms Co. Ltd, (Ont.) et tous les droits de celui-ci dans le bail en faveur de la nouvelle compagnie de Québec (H. & R. Arms Co. Ltd)
2. Son consentement par écrit aux cession, transport, hypothèque et gage par la compagnie de Québec (H. & R. Arms Co. Ltd) en faveur de Prudential Trust Co. Ltd (es-qualité fiduciaire pour l'unique détenteur d'obligations, c'est-à-dire la Banque).

De plus, la Banque fait part à la Cité que certains intéressés de la compagnie désireraient que la Cité de Drummondville libère le locataire actuel (la compagnie d'Ontario) de ses obligations en vertu du bail, étant bien entendu que la nouvelle compagnie de Québec assumerait toutes les obligations de la compagnie d'Ontario, le tout afin de permettre à cette dernière de faire l'abandon de sa charte.

H. & R. Arms Co.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la demande de la Banque d'Expansion Industrielle, contenue dans les paragraphes 1 et 2 plus haut mentionnés, soit acceptée, et que consentement soit donné par la Cité de Drummondville de libérer le locataire actuel, (la compagnie d'Ontario) de ses obligations en vertu du bail actuellement en vigueur. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les comptes suivants soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Armand Toupin,	re: garage municipal,	\$ 5,054.80
	do	1,761.75
	do	1,825.00
Armand Deslandes,	re: tuyaux	336.60
Southern Canada Power Co. Ltd,		2,468.18
	re: lumière & pouvoir	

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la cédule "B", étant le tableau des échéances, annexée au règlement no. 361, qui a été adopté par le Conseil le 20 juin 1949, approuvé par les électeurs-proprétaires les 8 et 9 juillet 1949, et par la Commission Municipale et par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le 24 novembre 1949, soit modifiée en remplaçant les mots "premier juillet 1949" par les mots "premier juillet 1950", et que les paragraphes 2 et 4 dudit règlement soient modifiés en remplaçant le chiffre "1950" par 1951, et l'échelle dudit tableau devant s'échelonner de 1951 à 1970 inclusivement. ADOPTE.

Règl. no. 361,
cédule "B"

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation actuellement en vigueur :-

Donat Bourgeois

mutation de
propriété

No. 1940 du rôle, inscrire Donat Bourgeois comme propriétaire, au lieu de Cité de Drummondville, pour les numéros de cadastre 50-(1,2,3,4,5,7) et 52-64 du quartier Est, avec une évaluation imposable de \$10,000.00. ADOPTE.

Quittance

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le maire et le greffier soient autorisés à signer la quittance pour la balance, au montant de \$15,000.00, due par M. Donat Bourgeois à la Cité de Drummondville, en vertu d'un acte de vente passé devant le notaire L.S. Joyal, le 12 octobre 1946 et enregistré sous le numéro 97-739, Vol. 103, des registres du Bureau d'Enregistrement du comté de Drummond. ADOPTE.

Règl. 373

travaux
\$ 357,000.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 373, autorisant l'exécution de certains travaux publics, l'achat de terrains pour l'exécution de ces travaux, et un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital, ainsi que pour rencontrer le déficit provenant de l'exécution des travaux autorisés par des règlements antérieurs; le tout au montant de \$357,000.00. Il est

proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce règlement soit approuvé et signé, et que la votation sur le dit règlement soit fixée aux 7 et 8 juillet 1950. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement à l'effet de donner à certaines rues de la cité de Drummondville les noms qui ont été recommandés par les membres du Conseil réunis en comité le 29 mai 1950.

Rues

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à lundi prochain, le 19 juin 1950, à huit heures p.m. ADOPTE.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 juin 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron, ainsi que l'échevin Léo Surprenant.

Le comité recommande que le permis de construction soit accordé à M. Aquila Provencher.

Le comité recommande que la demande de M. Philippe Bernier, au sujet de la construction d'une bâtisse, sans solage, au coin des rues Celanese et Boulevard St. Joseph, soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de M. Armand Toupin, au montant de \$526.07, pour l'installation d'entrée et "feeder" pour lampadaires au parc Ste. Thérèse.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à la Société St. Jean-Baptiste, à titre d'octroi; une somme de \$14.00 à La Parole Ltée, pour souhaits du Conseil, à l'occasion de la St. Jean-Baptiste; une somme de \$1,500.00, à titre d'octroi, à l'Harmonie de Drummondville.

Le comité prend connaissance d'une lettre du Comité de l'Aide à l'Ecole de Commerce de Laval, en date du 2 juin 1950, demandant à la Cité une souscription. Le comité charge le greffier d'aviser M. Paul Bruneau, président de la campagne de souscription, qu'il est impossible à la Cité de se rendre à sa demande, étant donné qu'une somme de \$20,000.00 a déjà été souscrite à L'Université Laval de Québec, une somme de \$20,000.00 à l'Hôpital Ste. Croix, d'autant plus que la situation financière de la Cité ne lui permet que de souscrire qu'à des besoins d'ordre local seulement.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôpital Ste. Croix, demandant à la Cité un pavage en asphalte en avant de l'hôpital. Le comité regrette de ne pouvoir se rendre à cette demande, étant donné que le budget pour l'année est déjà voté, et charge le greffier d'aviser l'Hôpital Ste. Croix que cette demande pourra être prise en considération, l'an prochain.

Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour le 6 juillet 1950, à huit heures p.m., pour l'achat de \$212,000.00 d'obligations de la Cité de Drummondville, émises en vertu des règlements numéros 361 et 371.

Re: postes
de taxis

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser tous les postes de stationnement pour taxis d'avoir à installer l'eau courante et les toilettes dans chaque poste et de respecter tous les règlements d'hygiène.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte dû à M. Emile Lemaire, pour assurances, au montant de \$1,125.00.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les salaires des pompiers, soit un montant de \$277.50, plus les comptes de Patrick Lambert, \$26.53, et Lionel Roy, \$42.75.

Contrat
Taxi Lasalle

Le comité prend connaissance du projet de contrat entre la Cité de Drummondville et les propriétaires de taxis, faisant affaires sous le nom de "Taxi Lasalle". Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat avec le Taxi Lasalle.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 26 juin 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 26 juin 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Léo Surprenant, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, et Jos. Mercure, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 12 juin 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Arrosage des
rues, Ville
St. Joseph.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 1 juin 1950, demandant à la Cité si elle serait en mesure de se charger de l'arrosage des rues de Ville St. Joseph, et dans l'affirmative, à quelles conditions ? Il est proposé par l'échevin J.H. Hains, secondé par l'échevin Émile Lauzière, que le greffier soit chargé de répondre à Ville St. Joseph que la Cité de Drummondville n'est pas en mesure de se charger de l'arrosage des rues de Ville St. Joseph, et que la demande de Ville St. Joseph soit refusée. ADOPTE.

Usine de
filtration,
re: transfor-
meurs (1928)

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Southern Canada Power, en date du 16 juin 1950, donnant certaines informations au sujet des 3-100 KVA transformateurs, installés à l'usine de filtration au mois de juillet 1928, pour desservir des moteurs 2200 volts, ces transformateurs ayant pour mission de réduire le 4000 volts au voltage 2200, et la compagnie explique quant qu'elle avait oublié de facturer ces transformateurs à la Cité. Sur recommandation de Son Honneur le Maire, le Conseil est d'opinion qu'une délégation composée de l'échevin Corriveau, et de quelques autres échevins, aille rencontrer le gérant de la compagnie pour discuter cette question des transformateurs.

Rideaux véni-
tiens.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que des rideaux vénitiens soient installés à certaines fenêtres de l'Hôtel de Ville, du côté ouest. ADOPTE.

L'échevin Armand Thibodeau entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre de Paul H. Moisan, en date du 13 juin 1950, demandant au Conseil de la Cité l'acceptation des rues St. Georges et Chassé, entre les rues Ringuet et Pelletier, ces rues ayant été travaillées et rendues carrossables par l'entrepreneur Cyprien Gagnon. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que l'ingénieur soit chargé de préparer un rapport sur l'état de ces rues, avant que le Conseil les accepte. ADOPTE.

fête civique
1 juillet

Son Honneur le Maire proclame fête civique samedi, le 1er juillet 1950, fête de la Confédération, et demande à la population de Drummondville de célébrer dignement cette fête.

Viaduc
rue Lindsay

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, en date du 15 juin 1950, au sujet du projet de construction d'un viaduc à la rue Lindsay, ainsi que d'une copie de lettre du ministre des Transports à M. Cloutier, en date du 13 juin 1950. Ces lettres informent la Cité que le coût de construction d'un tel viaduc serait d'au-delà de \$352,000.00, à l'exception du coût des terrains et des dommages à la propriété. Ces lettres, de plus, informent la Cité que la contribution de la Commission, à même la Caisse des Passages à niveau, pourrait être de \$150,000.00, et que si la pratique ordinaire de la Commission était suivie, le reliquat du coût de construction serait réparti en parts égales entre le Chemin de Fer et la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le greffier soit chargé de préparer et d'adresser à la Commission des Transports une requête formelle demandant la construction d'un viaduc à la rue Lindsay. ADOPTE.

Drummondville le 26 juin 1950.

Mutation de propriétés.

<u>Role.</u>	<u>Ancien Propriétaire.</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>Lot.</u>
638	Boisclair Armand	Janelle F.X.	31 0
3461	Proulx-E. Beaudoin Philippe	Proulx Edouard	141-70a E
3686	Berthiaume Henri	Lagaré Roland	156-46 St P
3769	Bonneau Adélard	Corriveau J.A.	156-116
3995	Boissonneault Germain	Bouchard Léo	159-11-19, 150a-90-13
54	Robinson A.W.C.	Joslin J.	8-4 N
3712	Capistran J.O.	Houle Urbain	156-62
4288	Centre du Bien-Être	Chagnon G. Ed	160a-91-3
4294	do	Tessier Gilbert	160a-91-11
4295	do	St Denis Gérard	160a-91-16
4296	do	do do	pl60a-91-17
4297	do	Turmel Adélard	160a-91-19
4298	do	Joyal Charlemagne	160a-91-20
4299	Boud do	Boudreau Bruno	160a-91-21
4300	do	Martineau Roméo	160a-91-22
4301	do	Boucher Joseph	160a-91-23
4302	do	Vanasse Fernand	160a-91-24
4303	do	Gauthier Robert	160a-91-25
4304	do	Gauthier Paul	160a-91-26
4305	do	Grépeau Gaston	160a-91-27
4307	do	Langlois Roland	160a-91-29
4308	do	Bourque Florian	160a-91-30
4309	do	Service d'Habitation	160a-91-31
4310	do	do do	160a-91-32
4311	do	do do	160a-91-33
4312	do	do do	160a-91-34
4313	do	do do	160a-91-35
4314	do	do do	160a-91-36
110	Dupas Antonio	MacKenzie Edward	44-4 N
1105	Dore J.C.	Dore Mme J.C.	263-45
1590	Duchesneault David	Lavigne Jérémie	2-192
1870	Drouin Roger	Ledoux Lé	7-49 E
3579	Dion Charles-Henri	Blanchard Lucien	153-146 St P
4734	Daigneault Narcisse	Mondou Georgy	162b-216
1233	Forcier René	Kirouac A.	1-48 E
47	Giard Doria	Grondin Amabilis	1/2-18 N
1204	Giroux J.S.	St Jacques Georges	1-27 E
1247	Gagnon Charles E.	Ouellette Mme Emilien	1-60
1902	Gouin Edmond Clarence	Goudreau Edmond	1/2 14 E
4137	Garon Jean Baptiste	Archambault H.D.	p.160a-10 St
2108	Hamel Octave	Corriveau Ernest	50-394 E
4550	Hamel Philippe	Forcier Ernest	pl62b-60 StP.
1248	Joyal J.F.D.	Lahaie Armand	1-61
1782	Lambert Arsène	Wilfrid Pelchat	7-9
1807	Ledoux Léon	Aubé Wellie	7-22
2300	St- Lecler G. Faisy A.	St Martin Fernand	1/2 -74 E
3695	Langelier Henri	Guilmette Thoams	156-53
3812	Lagace Laurent	Lyonnais Claire	pl56-143
3978	Lascelles Adélard	Goudreau E.	159-11-7
4639	Lefebvre A.	Laferté Gerard	162b-110
4090	Moisan Dame W.A.	Guilbeault Jean	159-97
4367	do do	Carpentier Laurier	160a-155
4408	do do	Logis Familial St P & P.	160a-209
4409	do do	do do	160a-210
732	Provancher-Albany		
737	Morrisette Paul	Provancher Albany	1/2-64
1694	Bea Menard Dame A.H.	Bernier Philippe	2-228
111	Paquette Dame H.	Emond Albert	44-1 N
1024	Proulx Arthur	Lapierre Alphonse	253-12
1516	Provancher Sam	Chaine Robert	2-160
3797	Pepin Oscar	Joseph Joseph Joyal	156-132
1257	Roux Georges	Marcotte Gilberte	1-66

4410	Soly J. Adhbard	Lafond Lucien	160a-211
4412	do do	Granger Marcel	160a-212
4413	do do	do do	160a-214
4414	do do	Chagnon Roger	160a-215
4415	do do	Chagnon Raoul	160a-217
4417	do do	Martineau Marie Paul	160a-219
4418	do do	do do	160a-220
4675	do do	Albert Marcotte	162b-147
4676	do do	do	162b-148
4675	do do	Arthur Lalancette	162b-147
4676	do do	do	162b-148
4681	do do	Sauvé Chapdelaine	162b-153
4682	do do	do do	162b-154

Certificat de reconnaissance - Lecture est donnée d'une lettre de la Commission des Relations Ouvrières de la Province de Québec, en date du 16 juin 1950, informant la Cité de Drummondville qu'un certificat de reconnaissance syndicale a été émis par la Commission en faveur de L'Unité des Policiers de la Cité de Drummondville.

POLICE

Fédération des Oeuvres de Charité - Son Honneur le Maire suggère et recommande qu'un comité, formé de trois échevins, soit chargé d'étudier avec les autorités religieuses les possibilités de formation d'une Fédération des Oeuvres de la Charité, telle qu'elle existe dans certaines villes.

(comité)

Il est proposé par l'échevin J.H. Hains, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que messieurs Armand Thibodeau, Jos. Mercure et Léo Corriveau soient nommés pour former ledit comité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les mutations de propriétés mentionnées sur la liste fournie par le Trésorier de la Cité, en date du 26 juin 1950, et ci-annexée, soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur dans la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$17,279.74 au compte capital, et de \$29,886.01 au compte budget, Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

BENJAMIN ROBIDAS,	re: stade de baseball	\$ 25,766.75	
EMILE LEMAIRE,	assurances filtre	200.00	
IRENEE BONIN,	re: Garage municipal	1,000.00	
ARMAND TOUPIN,	" " "	40.00	
JEAN JOLY,	" " "	174.45	
IMPRIMEUR DU ROI,	re: soumission règl. 361 & 371	43.04	ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement concernant la construction dans la Cité de Drummondville, règlement amendant le règlement no. 82 et tous les autres amendements, et constituant une refonte du règlement de construction.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la séance soit ajournée à vendredi, le 30 juin 1950, à cinq heures p.m. ADOPTE.

Antoine Biron
Maire.

Marcel Hains
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 juin 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. R.D. Farley, agent industriel, au sujet de l'établissement d'une manufacture de bois de plancher, et demandant à la Cité si cette dernière serait prête à aider à l'établissement de cette manufacture. Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Farley, pour lui demander de plus amples renseignements sur cette compagnie, sur l'état financier, la grandeur de terrain qui serait utilisé, ainsi que sur le nombre d'employés qui travailleraient à cette manufacture.

Le comité prend connaissance de la lettre de démission de Wilbridge Daigneault, comme constable de la Cité de Drummondville. Le comité recommande que cette démission soit acceptée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser aux Fonds de Secours des Villes Rimouski, Cabano et Winnipeg, une somme de \$500.00, répartie comme suit:- \$300.00 à Rimouski, \$100.00 à Cabano, \$100.00 à Winnipeg.

Le comité recommande la vente par la Cité de Drummondville d'un certain terrain faisant partie du lot 156-48 du Canton de Grantham, situé au coin des rues Bruno et Gobeil, mesurant environ 10.62 x 131 pieds, à M. Lucien Robert, propriétaire voisin, pour le prix de \$125.00, cette partie étant la partie ouest du lot; que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Joseph Guay, 642 rue Dollard, réclamant la somme de \$9.50 pour dommages qui auraient été causés par le sable, l'automne dernier. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. J.O. Montplaisir la somme de \$40.00, pour loyer de Dame Généreux, et que le greffier soit chargé de donner à M. Montplaisir un avis que la Cité de Drummondville ne paiera plus le loyer de Dame Généreux à partir du 1er août 1950.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association de Taxis Drummond, en date du 26 juin 1950, signée par Julien Traversy, demandant à la Cité l'autorisation de tenir un poste de stationnement de taxis sur la propriété de M. Alfred Lavigne, sur la rue St.Jean, terrain voisin du Modern Lunch. Cette demande est référée au département de police, pour enquête et étude, le département devant faire rapport à la prochaine séance.

Le comité prend connaissance d'une lettre de Lucien Danis, de Yamaska, en date du 13 juin 1950, par laquelle ce dernier consent à échanger avec la Cité une pelle mécanique pour celle de la Cité, moyennant une somme de \$4,000.00 de retour. Le comité recommande que l'offre de M. Lucien Danis soit acceptée, suivant les termes de sa lettre du 13 juin 1950, et spécialement quant à la semaine d'essai qu'il accorde à la Cité de Drummondville.

vente du
lot 156-48,
à Lucien
Robert

Loyer Dame
Généreux,
(avis)

Poste de
stationnement
Taxis, rue
St.Jean.


Echange
PELLE MECANIQUE

\$ 3,500 mm

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$10.00 à M. Roch Boileau.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 30 juin 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 30 juin 1950, à cinq heures p.m., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 26 juin 1950.

SONT PRESENTS:- MM. Les échevins J.A. Savard, Léo Surprenant, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, sous la présidence de Me. Antoine Biron, maire.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de Omer Lemaire, pour la propriété numéro de cadastre $\frac{1}{2}$ -12 du quartier Est de la Cité de Drummondville, qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, monsieur Omer Lemaire ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite quittance au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Quittance
 $\frac{1}{2}$ 12 Est,
O.Lemaire

Le Conseil, à l'unanimité, charge le greffier d'aviser MM. Thibault et Watkins de ne faire aucune annonce au moyen des haut-parleurs, le dimanche.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que permission soit accordée à la Commission des Prix de se servir de la salle durant les mois de juillet et août 1950, mais durant les jours seulement où la salle ne sera pas occupée par la Cité de Drummondville, et ladite permission étant sujette à révocation par le Conseil en aucun temps. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour l'installation du système électrique pour le nouveau stade de baseball, ainsi que pour le déménagement dudit système, de l'endroit où il est placé dans la municipalité de Grantham-Ouest, au Centre Civique, le tout suivant les plans et devis préparés par l'architecte Louis N. Audet. Les soumissions se lisent comme suit :-

Stade de
Baseball

déménagement et ré-installation système d'éclairage	Armand Toupin,	installation avec panneaux	\$ 5,529.00
		installation sans panneau	4,149.00
	O. Bolduc,	avec panneaux	7,800.00
		sans panneau	5,800.00

(soumissions) Il est proposé par l'échevin J. A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le contrat pour le déménagement du système électrique,

et pour sa ré-installation, soit accordé à M. Armand Toupin, pour le prix de \$4,149.00, ce dernier s'engageant à terminer les travaux de la dite installation à l'expiration de douze (12) jours de beau temps, après la signature du contrat, à l'exception des fêtes civiques et dimanches; le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer un contrat à cet effet avec M. Armand Toupin. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat avec la Cie Southern Canada Power pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire pour alimenter le nouveau système électrique installé au stade de baseball, soit 4,000 volts, et dont le coût, d'après les renseignements, serait d'environ \$300.00. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec la Cie Southern Canada Power un contrat pour l'éclairage du stade de baseball et du champ de baseball. ADOPTÉ.

Le Conseil charge le greffier d'aviser M. Gérard Veilleux que la Cité de Drummondville déménagera et enlèvera son système d'éclairage présentement installé sur son terrain, dans la municipalité de Grantham-Ouest, et servant au Club de Baseball, lundi matin, le 3 juillet 1950.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que des soumissions pour la construction d'une clôture fermant le terrain de baseball, soient demandées pour le 6 juillet 1950, à huit heures p.m., ladite clôture devant être de huit pieds. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, qu'une assurance contre l'incendie et la responsabilité publique couvre le nouveau stade de baseball, et que le contrat en soit confié à J.L. Peillé Ltée, le montant devant être déterminé par le comité des assurances. ADOPTÉ.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement pour réglementer ou défendre l'emmagasiner et l'usage de poudres, benzine, gazoline, acetone, et autres matières explosives, dans les limites de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que la séance soit ajournée au 6 juillet 1950, à huit heures p.m. Adopté.


Maire.


Greffier.

Contrat avec
S.C.P. Co.
re: éclairage
Stade de
Baseball

Clôture
Stade de
baseball

Le 6 juillet 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 6 juillet 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 30 juin 1950.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, J.A. Savard, Jos. Mercure, Oscar Pélissier et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée des soumissions pour la vente des obligations, au montant de \$212,000.00, datées du premier juillet 1950, et remboursables en 20 ans, obligations émises sous l'autorité des règlements numéro 361, au montant de \$152,000.00, et numéro 371, au montant de \$60,000.00. Lesdites soumissions se lisent comme suit:-

			<u>Loyer</u>
DOMINION SECURITIES Corp. Ltd, A. E. AMES & Co. ROYAL BANK of CANADA	\$ 98.30	\$ 53,000.00 à 3 % 159,000.00 à 3½%	3.398
BANQUE CANADIENNE NATIONALE CASGRAIN & Cie Ltée McNEIL & MANPHA Inc. KEMPF & ROBERTSON Ltd	\$ 96.59	à 3%	3.346
BANQUE DE MONTREAL L.G. BRAUBIEN & Cie Ltée The WOOD GUNDY Corporation Ltd	\$ 98.61	\$ 82,500.00 à 3% 1951 à 1960 \$129,500.00 à 3½% 1961 à 1970	3.3408
NESBITT, THOMSON & Co. Ltd McTAGGART, HANNAFORD, BIRKS & GORDON Ltd, SAVARD, HODGSON & Co. Inc.	\$ 96.90	à 3%	3.315
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA RENE T. LECLERC Inc. DUDLEY DAWSON Ltd, GEOFFRION, ROBERT & GELINAS Inc.	\$ 96.33	à 3%	3.374
BELL, GOVINLOCK & Co. Ltd, MEAD & Co. Ltd	\$ 97.81	\$ 82,500.00 à 2½% 1951 à 1960 \$129,500.00 à 3¼% 1961 à 1970	3.372

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la soumission de NESBITT, THOMSON & Co. Ltd, au prix de \$96.90, à 3%, soit acceptée, et que le greffier soit autorisé à retourner les chèques aux autres soumissionnaires. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants, SAVOIR :-

FRECHETTE & GUILBAULT, re: achat d'un tracteur Farnall "a" série 285919	\$ 1,530.00
J.L. SANPERRE, re: dégelage	20.10
HECTOR LEMIRE, (Fleurs, etc.) re: Hôtel de Ville	66.10
re: Parc St.Frédéric	21.50
re: filtre	24.00

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés, SAVOIR :- Dame Hector St.Cyr, Dame Veuve Alvina Godin, J.B. Gauthier, Dame Pierre Picard; et que le cas de Ambroise Charést soit refusé. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 10 juillet 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 juillet 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormidas Hains, Emile Lauzière, Jos. Mercure, J.A. Savard, Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 26 juin 1950, ainsi que des ajournements aux 30 juin, 6 juillet 1950, et du rapport du comité tenu le 26 juin 1950. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Lecture est donnée du rapport de la votation sur le règlement no. 373, autorisant un emprunt d'une somme de \$357,000.00, pour travaux publics.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 374, donnant des noms à certaines rues de la Cité, savoir:- Niquet, Faucher, Landreville, Laferté, Birtz, Larocque, Boisvert, Tétreau, Pepin, Pinard et Sicotte. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement à l'effet de modifier le règlement no. 148, concernant la balance publique à Drummondville.

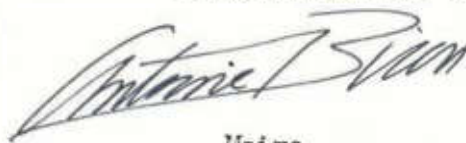
Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants, SAVOIR :-

EMILE GOULET,	re: règlements	\$ 150.00
ALPHONSE GENDRON,	bancs	357.00
J.L. PAILLE & Cie Ltée	assurances	558.82
BENJAMIN ROBIDAS	stade	3,705.75

Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le permis de construction soit accordé à M. Charles Deserres, quartier Nord. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 19 juillet 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 19 juillet 1950, à cinq heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J.A. Savard, et Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée des soumissions pour le restaurant du nouveau stade de baseball, lesquelles se lisent comme suit :-

Piste Drummond	\$ 500.00	pour 1950
	\$ 1,000.00	pour 1951
P.E. Brunet	\$ 2,000.00	pour 1950 et 1951
Gaston Dionne	\$ 1,250.00	pour 1950
	\$ 1,250.00	pour 1951

Raymond Lefebvre \$ 1,500.00 pour 1950
 \$ 2,500.00 pour 1951

Le comité recommande que la soumission de Raymond Lefebvre soit acceptée, et que la location du restaurant soit accordée à ce dernier aux conditions mentionnées dans sa soumission du 18 juillet 1950.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Delle Piché, fille de Godias Piché, soit accepté.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
 Maire.

Marcel Hains
 Greffier.

Le 24 juillet 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 24 juillet 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Lauzière, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Léo Surprenant, Oscar Pélissier et Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 10 juillet 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le 19 juillet 1950. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée du projet de contrat pour la location du restaurant au stade de baseball, à M. Raymond Lefebvre. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que ce contrat soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député, en date du 18 juillet 1950, informant que le Ministère des Travaux Publics vient d'autoriser un octroi de \$35,000.00, pour la construction du "mur de revêtement", au Parc Ste. Thérèse, dans la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, qu'un vote de remerciements soit adressé à M. Armand Cloutier, député, pour son travail et ses démarches en vue de l'obtention de cet octroi. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, qu'un vote de remerciements soit adressé à Mgr. Paul Mayrand, pour la bénédiction du nouveau stade de baseball. ADOPTE.

L'échevin Emile Lauzière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement concernant le tarif de l'eau. (aqueduc)

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la demande de M. Roch Martin, pour la construction d'un garage à 71 pieds, rue Melançon, soit acceptée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$46,684.15, au compte budget, et de \$9,501.80 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le Trésorier, en l'absence du greffier.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 juillet 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend une délégation de six propriétaires de la rue Turcotte, lesquels construisent douze logements et demandent à la Cité de Drummondville les services d'aqueduc et d'égoûts. Le comité recommande de faire ces travaux sur une longueur d'environ 245 pieds, ces travaux devant être inclus dans le prochain règlement d'emprunt.

Le Conseil charge le greffier de transmettre à M. Maurice Vincent, chef de police, les voeux de prompt rétablissement de la part des membres du Conseil de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que l'aviseur légal, Me. Roger Séguin, soit autorisé à prendre des procédures contre A.A. McDowell & Can. Breweries, pour dommages causés au camion de la Cité, au montant de \$251.33, suivant le compte du Garage Desmarais.

Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à demander des soumissions pour la construction d'égoût sur la rue St. Alfred, pour le 31 juillet 1950, à cinq heures p.m.

Le comité recommande que les comptes suivants soient acceptés et le Trésorier autorisé à les payer, SAVOIR :-

Roger Séguin, re: règlement de construction	\$ 400.00
Desmarais Garage, réparations camion	251.33
G. Courchesne,	1,303.23
Schampaert & Guertin	27.20
M. Vincent	(152.00 (32.00
J.B. Deschamps Inc.	485.55
Upton Ticket	205.61
Benjamin Robidas , re: Garage Municipal	9,991.70
re: stade de baseball	4,263.75
J.L. Paillé & Cie, assurances	626.91

Le comité recommande que demande soit faite à la Cie Bell Telephone d'autoriser le déplacement de deux couverts de regards (man hole), entre les rues DesForges et Voies du C.N.R., côté est de la rue Lindsay, la Cité se rendant responsable de tout dommage qui pourrait survenir aux câbles durant ce travail. Le comité recommande que le salaire de M. Henri Groulx soit augmenté de \$10.00 par semaine, pour le temps qu'il est à la plage, vu ses longues heures de travail.

Le comité recommande que la liste préparée par le Trésorier de la Cité, au montant de \$2,154.75, pour licences chargées, mais dont les commerce ont été discontinués, soit approuvée, et que le Trésorier soit autorisé à annuler et rayer des livres de la Cité les charges mentionnées sur ladite liste.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à remettre à M. P.E. Leclerc la somme de \$175.00 sur son dépôt, vu que M. Leclerc a dû discontinuer son commerce de pâtisserie, pour cause de santé.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter de M. W. Guilbault la somme de \$65.33, pour sa part dans le coût du nouveau service d'eau à son magasin, rue St.Pierre.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à annuler les charges faites à M. D. Duchesneault, \$45.93, et à M. U. Traversy, \$91.86, pour égouts et nouveaux services, attendu qu'il est prouvé qu'il y avait déféctuosité dans la partie de la Cité, pour le premier cas, et qu'il y avait nécessité pour le deuxième cas.

Le comité recommande que la demande d'Assistance Publique de Joseph Desbiens soit acceptée, et que la demande de Dame J.B. Danis soit refusée.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 31 juillet 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, lundi, le 31 juillet 1950, à cinq heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Lauzière, J. Hormisdas Hains, Armand Thibodeau, Jos. Marcure, Léo Corriveau, et Oscar Pélissier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée des soumissions pour la construction d'égoût sur la rue St.Alfred. Les soumissions se lisent comme suit :-

	<u>(a) 0-70 à 13-60</u> <u>1290 pds.</u>	<u>(b) 13-60 à 27-90</u> <u>1430 pds</u>	<u>Roc</u>
Cyprien Gagnon	\$ 7.25	\$ 7.00	\$ 4.25
Félicien St.Pierre	7.50	8.50	5.00
	(plus utilisation du système Well Point, ou autre, si nécessaire; les prix seront alors de :-		
	10.00	11.00	
Construction Industrielle Ltée (Albert Madore)	11.00	10.00	5.00
Hébert Transport	11.50	11.50	4.25
P. Scardere	11.00	11.00	4.00
LaSalle Paving Co.Ltd	15.00	13.00	8.00


Le comité recommande que le contrat soit accordé à M. Cyprien Gagnon, suivant les termes de sa soumission en date du 31 juillet 1950, et que le greffier soit autorisé à retourner aux autres soumissionnaires le chèque qui accompagnait la soumission; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet, avec ledit entrepreneur Cyprien Gagnon.

Le comité approuve le pavage en asphalte sur la rue Mitchell et au Parc Woodyatt, ainsi que le pavage en face de l'Hôpital Ste.Croix, l'Hôpital devant fournir \$500.00 pour sa part.

Le comité autorise le posage d'un tuyau de 6 pouces pour aqueduc, avec borne-fontaine, sur la rue Celanese, de la rue Lefontaine à la rue Moisan, pour desservir les propriétés de MM. Bélanger et Hains.

Le comité recommande de remplacer 9 lampes de 300 watts par 8 lampes de 500 watts, sur la rue Lindsay, côté est, celle de l'intersection DesForges et Lindsay devant être inclinée de 30 degrés.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 7 août 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 7 août 1950, à cinq heures p.m., en comité, à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Léo Corriveau, Armand Thibodeau, J. Amédée Savard, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance d'une requête de certains intéressés s'objectant à l'installation des panneaux-réclames au coin des rues Bérard et Hériot, par M. Donat Bourgeois, propriétaire d'autobus.

Le comité, après avoir étudié de nouveau la question, pris connaissance de la requête, est d'opinion de maintenir la résolution passée le 29 mai 1950; les panneaux réclames devant être installés à soixante (60) pieds de la rue Hériot, avec façade sur la rue Bérard.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire.

Armand Mercure
Greffier.

Le 14 août 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 août 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 24 juillet 1950, ainsi que des rapports des comités tenus les 24 et 31 juillet 1950. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pierre Thibault, de Pierre-ville, en date du 11 août 1950, soumettant un prix pour la réparation de la pompe du département des incendies. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que M. Thibault soit autorisé à faire la réparation de cette pompe, pour le prix de \$650.00, suivant les termes de sa lettre. ADOPTÉ.

Le Conseil étudie un projet de classement des employés de la Cité. Il est proposé par l'échevin J.H. Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le classement suivant, ainsi que l'échelle de salaire suivante, soient adoptés pour tous les employés de la Cité, à savoir :-

Classe A - Contremaître de groupes	\$ 42.00 à \$45.00 par semaine
" B - Opérateur Pelle Mécanique Sicard	\$ 0.90 à \$ 1.10 de l'heure
" C - Opérateur Bulldozer	\$ 0.80 à \$ 0.90 de l'heure
" D - Général	\$ 0.80 de l'heure
" E - Arrosoir - Grader	\$ 0.70 à \$ 0.80 de l'heure
" F - Chauffeur de camion, aide-mécanicien, journalier ayant une spécialité	\$ 0.65 à \$ 0.75 de l'heure
" G - Journalier régulier, 1 an de service	\$ 0.65 de l'heure \$ 0.70 de l'heure
" H - Balayeur, employés temporaires,	\$ 0.60 de l'heure

Les augmentations s'effectueront automatiquement, à raison de \$0.05 de l'heure par année de service, si l'employé donne entièrement satisfaction.

Le temps et demi ne sera payable que si l'employé a fait plus que 48 heures dans la semaine.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que des réparations soient effectuées à l'horloge de l'Hôtel de Ville, afin de la remettre en bon état de fonctionnement; l'échevin Léo Corriveau étant chargé de voir auxdites réparations. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que Pierre Lemieux, chimiste, soit engagé à l'usine de filtration de la Cité de Drummondville, à titre d'ingénieur-chimiste, ce dernier devant apporter dans le traitement de l'eau ses connaissances en science-bactériologie.. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation, afin de réglementer le stationnement des véhicules-automobiles sur la rue Lindsay, entre les rues DesForges et Bérard, ainsi que sur la rue St.Georges.

Il est proposé par l'échevin J.H. Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, qu'un nouveau comité soit formé, appelé "Comité de la Bibliothèque", et composé des échevins J.A. Savard, Jos. Mercure, et Emile Lauzière, l'échevin Jos. Mercure agissant comme président de ce comité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un télégramme, en date du 11 août 1950, adressé à Son Honneur le Maire, par le Quartier militaire, division de Québec, avisant le Maire qu'un officier visitera la Cité de Drummondville le 17 août prochain, à 9.30 heures a.m., afin de rencontrer toutes les personnes qui désirent s'offrir comme volontaires dans la brigade spéciale qui doit combattre en Corée et dans les forces actives de Sa Majesté.

Il est proposé par l'échevin J.H. Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la construction d'un trottoir en poussière de pierre, de quatre pieds, allant du Boulevard St. Joseph à la partie de l'édifice occupée par la H. & R. Arms Co., soit autorisée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes mentionnés sur la liste qui vient d'être lue, au total de \$63,552.51 au compte budget, et de \$6,439.44 au compte capital, soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Le Conseil a appris la maladie de M. Antoine Niquet, ex-échevin de la Cité de Drummondville, et il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le greffier soit chargé de transmettre à monsieur Antoine Niquet les vœux de prompt rétablissement, de la part du Conseil de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.H. Hains, que le greffier soit chargé de transmettre à M. Gonzague Savard les félicitations et meilleurs vœux du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion de son élection comme président de la Cie H.W. Gossard, les membres du Conseil étant très heureux de cette nomination, dont l'honneur rejaillit sur la Cité de Drummondville, puisque monsieur Gonzague Savard est un ancien citoyen, et le fils de M. J.A. Savard, actuellement échevin de cette Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin J.H. Hains, que des représentations soient faites au Ministère de la Voirie, afin de corriger la courbe très accentuée qui se trouve à l'angle du Boulevard Bernard et du Boulevard Sir Wilfrid Laurier; le Conseil de la Cité a constaté que depuis plusieurs années de nombreux accidents mortels ont été enregistrés à cet endroit, et le Conseil se fait l'interprète de la population de la Cité, et du Comté, pour demander au Département de rendre cette courbe moins dangereuse; le greffier est chargé d'envoyer copie de la présente résolution au Ministre de la Voirie, ainsi qu'au député du comté, M. Robert Bernard. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 août 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que M. Walter Sawyer soit engagé, au salaire de \$30.00 par semaine, comme gardien du stade et du terrain de baseball.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique dans les cas de Odéus Piché, Claire Jutras, Jeanne Daneau, soient acceptées, et que les demandes dans les cas de Jacqueline Lajoie, enfants de Jules Bouchard, bébé Suzanne Allard, bébé Yvan Pause, Ernest Chenel, Cité de Montréal, re: Jacqueline Lajoie, soient refusées.

Le comité autorise le maire et le greffier à signer un bail pour aqueduc sous la rue St.Georges, avec le C.P.R., à raison de \$5.00 par année.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Octave Allie, re: règlement de construction,	\$	36.00
Office Stationers Registered		55.08
Patrick Lambert,		38.60
Lionel Roy,		28.20
notaire P.H. Moisan	(56.60,
	(46.30
	(4.00
Salaires des pompiers, suivant liste fournie au Conseil,		169.00
Southern Canada Power Co.		6.94
A. Gendron		3,312.32
A. & R. Bolduc (filtre)		216.96
L'Union des Municipalités		1,562.20
R.D. Farley, agent industriel,	(16.95
(comptes 12 août 1950)	(56.90

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire.

Marcelle Hains
Greffier.

Le 28 août 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 août 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 14 août 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les services de MM. Corriveau & Ostiguy soient retenus comme vérificateurs des livres de la Cité pour l'année 1950 au même salaire que l'an passé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le trésorier soit autorisé à payer à l'Hôpital Ste. Croix, le versement annuel qui est devenu échu sur la souscription que la Cité a faite en faveur de l'Hôpital dans le passé. ADOPTE.

Son Honneur le Maire proclame fête civique lundi, le 4 septembre, fête du travail et il demande à toute la population de célébrer dignement la fête des travailleurs. ADOPTE. ✓

Première lecture est donnée du règlement no. 375, amendant le règlement de la circulation no. 320, à l'effet de permettre le stationnement de la rue DesForges à la rue Bérard.

L'échevin J.A. Savard donne avis d'un règlement à l'effet de tracer une ligne d'homologation sur la rue Cockburn, s'étendant de la rue Hériot au tunnel de la rue Cockburn.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure secondé par l'échevin Hormisdas Hains, que l'échevin Emile Lauzière soit nommé maire-suppléant, en remplacement de l'échevin Oscar Pélissier, dont le terme est expiré. ADOPTE. ✓

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville, soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$200,000.00, à compte sur le règlement no. 373 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$357,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$200,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no. 373. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1950, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excede jamais la somme de \$200,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine B. Van

Maire.

Marcel Haur

Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue le 28 août 1950, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le permis de construction de Antonio Baril du quartier St. Pierre, lui soit accordé suivant le permis qu'il a soumis aux membres du Conseil.

Le comité recommande que le permis de construction de Antonio Doucet, 498 rue Des Écoles, lui soit accordé pourvu que la construction future soit en ligne avec sa maison actuelle. ✓

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer à Armand Toupin une somme de \$3,800.00 en acompte sur son contrat pour l'installation du système d'éclairage au stade de baseball; le tout suivant les termes de sa lettre en date du 17 août 1950.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés et payés, soit une somme de \$20,290.06 à "La Modern Paving (Québec) Limited", pour le pavage de certaines rues de la Cité, en béton Bitumineux, et une somme de \$4,495.73 à Cyprien Gagnon, en acompte sur son contrat pour la construction d'un égout sur la rue St. Alfred, suivant l'estimé préparé par l'ingénieur O. Bessette, en date du 28 août 1950.

Le comité recommande que le Ministère des Travaux Publics du Canada soit autorisé à construire un mur de soutènement vis-à-vis de la propriété de la Cité, à l'usine de filtration, aux frais du Ministère, suivant l'octroi qu'il a accordé à la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que les travaux d'égouts faits sur la rue Hébert, pour desservir la compagnie J.A. Gosselin, tels qu'exécutés par l'ingénieur de la Cité, et qui devaient être accomplis immédiatement vu l'urgence de la situation, soient acceptés.

Le comité recommande que Armand Fortier soit autorisé à faire le raccordement de la propriété qu'il construit sur le Boulevard Bernard, avec le système d'aqueduc de la Cité, tous les travaux devant être à ses frais et ce dernier s'engageant à payer à la Cité le montant que cette dernière exigera pour la fourniture de l'eau.


Le comité recommande qu'un banquet soit offert au Manoir Drummond à l'organisation du Barreau Rural lors de la convention que le Barreau doit tenir à Drummondville à la fin d'octobre. Le Maire s'absente et l'échevin Oscar Pélissier agit en son absence comme pro-maire.

Le comité recommande que les cas d'assistance publique de Donat Lemire, M. & Mme J.M. Martin et Estelle Beaudry soient refusés.

Le comité recommande que demande soit faite au Canadien National Railway afin d'obtenir l'autorisation de construire un système d'égout et d'aqueduc sous les voies ferrées du Canadien National au Boulevard St.-Joseph; le tout suivant les plans préparés par l'ingénieur de la Cité.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer à J.L. Paillé Ltée la somme de \$1,356.80, représentant la prime d'assurances couvrant le stade de baseball.

Et la séance est levée.



Maire



Greffier.

Le 1er septembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 1er septembre 1950, à cinq heures p.m., en comité, à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Surprenant, Jos. Mercure, J. Hormidas Hains, J. Amédée Savard, Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire M^e. Antoine Biron.

Le comité entend une délégation des officiers du club de baseball "Les Cubs", demandant l'aide de la Cité, étant donné la mauvaise situation financière du club. Le comité après avoir étudié minutieusement cette question, recommande que le trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$5,000.00 au club de baseball "Les Cubs de Drummondville". Le comité recommande aussi qu'un loyer au montant de \$200.00 par joute de balle au camp soit chargé au club de baseball "Les Cubs de Drummondville", pour l'usage du stade, mais seulement dans les cas cependant où le nombre d'assistance atteindra 2,000 personnes.


Le comité recommande que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'émettre pour un terme général de 20 ans, les obligations dont l'émission est décrétée par le règlement no. 373.

Le comité recommande que le greffier écrive à la Bromton Pulv and Paper Co., afin de porter plainte contre le nombre toujours croissant des déchets de bois que la compagnie laisse aller à la dérive sur la Rivière St. François; déchets qui encombrant notre rivière, et nuisent au touristes et au centres de villégiature entourant la Cité de Drummondville.

Et la séance est levée.



Maire



Greffier.

Le 11 septembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 11 septembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à mercredi, le 13 septembre 1950, à huit heures p.m. ADOPTE.

.....*Antoine Biron*
Maire.

.....*Marcel Hains*
Greffier.

Le 13 septembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 13 septembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 11 septembre 1950.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Léo Surprenant, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 28 août 1950, ainsi que des rapports des comités tenus les 28 août et 1 septembre 1950. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil de la Cité de Drummondville a appris avec joie la nomination de Mgr. Albertus Martin, comme évêque coadjuteur du diocèse de Nicolet. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le greffier soit chargé d'adresser à Son Excellence les plus chaleureuses félicitations du Conseil de la Cité de Drummondville, ainsi que ses meilleurs voeux de succès. ADOPTE.

Certaines plaintes ayant été faites au Conseil sur l'insuffisance des indications pour les routes de Québec, Montréal et Sherbrooke, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que demande soit faite au Ministère de la Voirie de placer des affiches et des indications, afin de mieux indiquer ces routes. ADOPTE.

Le règlement no. 375, amendant le règlement de circulation no. 320, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Egoût
St. Alfred

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Cyprien Gagnon, la somme de \$3,980.25, telle qu'établie par le deuxième certificat de l'ingénieur O. Bessette, concernant l'égoût de la rue St. Alfred. ADOPTE.

Usage de
la salle, à
Commission
des Prix

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que permission soit accordée à la Commission du Commerce et des Prix de faire usage de la salle de l'Hôtel de Ville, de deux heures à quatre heures p.m., les deuxième et quatrième lundis de chaque mois, le Conseil se réservant cependant le droit de révoquer cette permission en aucun temps, révocation devant prendre effet sur simple avis envoyé à la Commission des Prix. ADOPTE.

L'échevin Emile Lauzière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement concernant la balance publique.

Quittance
Arthur
Proulx
19 Est

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, une quittance en faveur de monsieur Arthur Proulx, pour la propriété no. de cadastre 19 du quartier Est de la Cité de Drummondville, ce dernier ayant acquitté tous les montants dus à la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le greffier soit chargé d'adresser les sincères sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à la famille de M. Alcide Bellemare, chef de police de la Cité des Trois-Rivières, décédé récemment. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 septembre 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Maison
Egide
Malouin

Le comité recommande que les estimateurs de la Cité soient chargés de visiter et faire rapport sur l'état actuel de la maison de la Cité de Drummondville, située dans le quartier Ouest, et louée à Egide Malouin, afin de renseigner le Conseil sur le montant des réparations qui sont nécessaires pour rendre cette maison habitable, et afin de permettre au Conseil de décider si cette maison doit être vendue immédiatement, ou réparée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi à La Parole, pour annonce dans ce journal, à l'occasion du Congrès des Marchands Détaillants.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à faire poser deux lumières sur le rue Du Drapreau, près de la Eastern Paper Box.

Plan Cité Le comité autorise le Trésorier à payer une somme de \$300.00 à M. Emile Goulet, en acompte sur le montant que la Cité doit à ce dernier, pour la confection d'un plan général de la Cité.

Compteur Guérin Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à faire installer un compteur pour l'eau, chez Guérin & Frère, pour leur boulangerie.

Lumières Parc Ste. Thérèse Le comité recommande que les lumières des lampadaires, au Parc Ste. Thérèse, soient éteintes à minuit, du 15 septembre au premier avril suivant, chaque année.

Contrat vente Terrain de L'Exposition Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de vente du terrain de l'Exposition Agricole, avec la Société d'Agriculture et l'Entr'Aide Agricole.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Donat Poirier le montant que ce dernier a payé pour son hospitalisation.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser une somme de \$22.50 à Delle Lily Duchesneau, pour la licence que cette dernière a payée.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Dame Édouard Hamel soit refusé, et que le cas de Dame Majorique Moulin soit accepté.

Trottoirs Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à faire la construction de deux trottoirs, sur la rue Savard, ainsi qu'un trottoir sur la rue Pelletier, de la rue Savard à la rue St. Pierre, du côté ouest, trottoir de quatre pieds.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à étendre un tapis bitumineux sur toute une lisière de la rue Lindsay, allant de la rue Des Forges au C.N.R.

Et la séance est levée.

.....
Maire.

.....
Greffier.

Le 25 septembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 25 septembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, J.A. Savard, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière et Jos. Mercure. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 septembre 1950, ainsi que de son ajournement le 13 septembre 1950, et du comité tenu le 13 septembre 1950. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance du rapport écrit des estimateurs, concernant les réparations à faire à la maison, propriété de la Cité, située dans le quartier Ouest, et qui était louée à Egide Malouin, réparations s'élevant à environ \$6,000.00, et qui s'avèrent urgentes. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour la vente de cette maison et des dépendances, la Cité ne s'engageant pas à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les échevins Armand Thibodeau, J. Amédée Savard et Oscar Pélissier soient nommés délégués spéciaux, pour faire partie du Bureau devant siéger avec les Délégués du Conseil de Comté pour décider des questions relatives au Bureau d'Enregistrement, suivant les dispositions de l'article 423 du Code Municipal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la Cité de Drummondville donne son approbation à la constitution en corporation, suivant la Loi des Clubs de récréation, Chap. 304, S.R.Q. 1941, de L'Association des Cyclistes de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes mentionnés sur la liste soumise au Conseil, au total de \$61,861.19 au compte budget, et de \$44,370.27 au compte capital. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire suppléant et par le greffier.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement no. 8, concernant les chiens.

Lecture est donnée d'une lettre de Supertest, en date du 18 septembre 1950, demandant la permission d'établir un poste de service de gazoline au coin du Boulevard St. Joseph et de la rue Cockburn, sur les numéros de cadastre 156-80 et 156-81. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que le greffier soit chargé de faire paraître un avis dans les journaux locaux, afin de connaître l'opinion des résidents de ce quartier, quant à l'érection de poste de gazoline. ADOPTE.

Maison de
la Cité,
(E. Malouin)

Bureau d'En-
registrement

(délégués)

Association
des Cyclistes
de D'Ville.

Avis de motion,
(chiens)

Supertest

station de
gazoline

Les membres du Conseil ont appris avec regret la maladie de Son Honneur le Maire, Me. Antoine Biron. Il est proposé par l'échevin J.H. Hains, secondé par l'échevin Arm. Thibodeau, que le greffier soit chargé de transmettre à Son Honneur le Maire les meilleurs vœux du Conseil, pour un prompt rétablissement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, une quittance en faveur de M. Armand Duchesneau, pour la propriété no. de cadastre 1/2 461 du quartier Est, propriété qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, M. Duchesneau ayant acquitté tous les montants dus à la Cité sur cette propriété. ADOPTE.

Quittance
Armand
Duchesneau
1/2 461 Est

Et la séance est levée.

Emile Lauzière
.....
Maire-suppléant.

Maxime Hains
.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 septembre 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Servitude
re: borne-
fontaine

Le comité prend connaissance du consentement écrit des propriétaires J.C. Blanchard, Ernest Bélanger et Eugène Roy, à une servitude pour l'installation et le maintien d'une borne-fontaine sur leurs propriétés, au coin des rues Celanese & Brouillard, Celanese & Moisan, et Ringuet & Melançon. Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec ces derniers un contrat notarié à cet effet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$5.00 à M. Raoul Houde, pour travail effectué pour changement de lumières.

Coût dé-
placement
poteaux,
re: égout
rue Brock

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à la Cie Bell Telephone, la somme de \$70.03, étant le coût du déplacement de poteaux, lors de la construction de l'égout de la rue Brock, et la somme de \$442.80, étant le coût de déplacement de poteaux, lors de la construction de l'égout de la rue Lafontaine.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Dame Henri Beaulac, M. Henri Simard, Micheline et Gérald Martin.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser la licence de Jean Courchesne, entrepreneur en construction, étant donné que ce dernier n'a pas exercé son métier d'entrepreneur dans la Cité.

Compte
Donat Poirier

Le comité recommande que le compte d'hospitalisation, ainsi que le compte des médecins et pour médicaments, au total de \$198.50, soit payé par le Trésorier, compte dû par monsieur Donat Poirier, à la suite de son opération pour hernie double. L'échevin J.A. Savard se déclare dissident, quant au paiement de ce compte.

Trottoir
rue St.
Georges

Le comité recommande la construction d'un trottoir sur la rue St. Georges, allant du Boulevard St. Joseph à la Triad Creations Ltd, à l'endroit qui sera déterminé par l'ingénieur et par le comité de la voirie.

Le comité recommande de poser des lumières sur la rue Adhémar, ainsi que deux lumières sur la rue Newton.

Stade

Le comité charge le greffier d'écrire à M. Jolin, père, du Montreal Stadium, pour lui demander de venir à Drummondville donner ses suggestions sur la construction du terrain du stade, ou son amélioration.

Achat camion
& charrue à
neige

Le comité recommande l'achat d'un camion et charrue à neige, de M. Ovide Arel, pour le déblayage des rues, l'hiver.

Le comité prend connaissance d'une demande de certains propriétaires de la rue Cockburn, demandant la construction d'un trottoir sur ladite rue, ainsi que des lumières. Le comité charge le greffier de répondre à ces derniers que cette demande est prise en considération et sera étudiée lors d'un prochain règlement qui sera voté l'an prochain.

Et la séance est levée.

Emile Lauzière...
.....
Maire-suppléant.

Marcus Maru...
.....
Greffier.

Le 10 octobre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 10 octobre 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corribeau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et J.Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 septembre 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés.
ADOPTÉ.

Avis de motion
Règl.amendant
no. 320, cir-
culation

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement de circulation, no. 320, à l'effet de prohiber le stationnement sur la rue Lindsay, du C.P.R. à l'Hôtel de Ville, du côté sud de la rue Lindsay.

Annexion
D'Ville-
Ouest

Le Conseil entend une délégation de Drummondville-Ouest, composée du maire et des conseillers de cette municipalité, au sujet de l'annexion de Drummondville-Ouest à la Cité de Drummondville. Cette question est laissée en suspens pour permettre à la Cité d'en faire une étude plus approfondie.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec regret la mort du Dr. Arthur Rajotte, ancien maire de

la Cité de Drummondville, de 1938 à 1942, Les membres du Conseil sont unanimes à reconnaître que feu le Dr. Arthur Rajotte fut un maire dont le dévouement et l'activité ont contribué grandement au développement de la Cité. Qu'il soit permis de rappeler à toute la population de Drummondville que, sous l'administration de feu le Dr. Rajotte se sont réalisées entr'autres d'importantes améliorations au progrès de la Cité, telles que:- construction de l'Hôtel de Ville; municipalisation des égouts et trottoirs; annexion d'une partie de la municipalité de Grantham-Ouest, connue sous le nom de Villages St.Pierre et Ferland; plan général de la Cité, par Lauriault; location de la salle de l'Hôtel de Ville; évaluation fixe des établissements industriels pour une certaine période; règlement concernant la vente du lait et du pain; continuation du quai près de la Rivière St.François. La Cité de Drummondville aura toujours une dette de reconnaissance envers feu le Dr. Rajotte, et les membres du Conseil prient le greffier de bien vouloir transmettre à madame Arthur Rajotte, et à sa famille, les profondes sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, dans le malheur qui les frappe.

Procès-verbal de bornage avec Philippe Roy. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le procès-verbal de bornage, tel que préparé par l'arpenteur Armand St.Pierre, en date du 13 juillet 1950, procès-verbal de bornage entre La Cité de Drummondville et M. Philippe Roy, soit accepté, et que le trésorier de la Cité, M.Raoul Héroux, soit autorisé à signer ledit procès-verbal au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Tourisme Le Conseil entend M. David Ouellet, représentant de la Chambre de Commerce des Jeunes, qui réclame une meilleure publicité pour la Cité afin d'améliorer le tourisme, et qui suggère à la Cité différents moyens d'y parvenir. Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron remercie M. Ouellet pour ses suggestions, et lui assure qu'elles seront prises en sérieuse considération.

Permis de construction à L.Charland. Il est proposé par l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, qu'un permis de construction soit accordé à M. Lucien Charland, pour une construction à un étage au coin du Boulevard St.Joseph et de la rue St.Jean, ladite construction devant cependant être à la distance prévue par les règlements de la Cité. ADOPTE.

Réclamation Napoléon Grenier Lecture est donnée d'une lettre de Me. Bernard Pinard, en date du 7 octobre 1950, réclamant de la part de Napoléon Grenier, une somme de \$300.00 pour dommages qui auraient été causés à la propriété de M. Grenier. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que cette réclamation soit refusée. ADOPTE.

(Voir résol. du 27/12/50)

Lecture est donnée d'une lettre de Roland Allard, en date du 10 octobre 1950, demandant à la Cité de nettoyer le fossé qui longe la route Nationale, depuis les limites de la Cité jusqu'au pont de la Rivière St.François, sur la Rive Nord. Le Conseil charge le greffier d'écrire à M. Allard que le Département de la Voirie verra à faire ces travaux dans un avenir rapproché.

Garage Municipal, extras Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le compte de M. Benjamin Robidas, au montant de \$7,063.88, suivant le certificat de l'architecte Paul Labranche, en date du 6 octobre 1950, re: extras Garage Municipal, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité achète un set complet de poids Weider, comprenant tout le matériel nécessaire à l'entraînement pour le gymnase de la police, pour le prix de \$30.00. ADOPTE.

Egoût rue St. Alfred, 3e estimé. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Cyprien Gagnon la somme de \$5,607.00, pour travaux de canalisation d'égoûts rue St. Alfred, suivant le troisième estimé de l'ingénieur de la Cité, en date du 9 octobre 1950. ADOPTE.

Camion & charrue à neige. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Trésorier soit autorisé à payer un montant de \$1,100.00 à Ovide Arel, de Yamaska-Est, pour l'achat d'un camion Ford et Charrue à neige. ADOPTE.

(P. Lemieux) Salaire chimiste FILTRE. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le salaire de Pierre Lemieux, employé comme chimiste au filtre de la Cité, soit fixé à \$250.00 par mois, avec rétroactivité au 21 août 1950. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....
Maire.

Cherull Harris
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 octobre 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Permis Supertest re: poste d'essance. Le comité recommande que la demande de Supertest, en date du 18 septembre 1950, concernant l'érection d'un poste d'essence sur le coin ouest du Boulevard St. Joseph et de la rue Cockburn, soit accordée, la construction de tel poste devant être conforme aux plans et devis déposés devant le Conseil de la Cité.

Taxe d'eau Celanese Lecture est donnée d'une lettre de la Canadian Celanese Limited, en date du 25 septembre 1950, au sujet de la réclamation de la Cité pour taxe d'eau. Suivant les termes de cette lettre, la compagnie se déclare prête à payer la somme de \$0.20 par mille gallons, avec une charge minimum de \$1,000.00 par trois mois, à compter du premier septembre 1950. Le comité recommande que la proposition de la compagnie Canadian Celanese soit acceptée.

Engagement Pagé Roy, dépt. police Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Heneault, constable, en date du 2 octobre 1950, donnant sa démission comme constable de la Cité. Le comité recommande que cette démission soit acceptée, et que M. Pagé Roy soit engagé comme cadet de police.

Contrat C.P.R. tuyaux sous la voie du C.P.R. rue St. Georges. Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec le C.P.R. un contrat en vertu duquel cette compagnie permet à la Cité de passer ses tuyaux d'égoût et d'aqueduc sous la voie du C.P.R. à la rue St. Georges.

Borne-fontaine
C.N.R.
près
Lindsay

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité un contrat avec le C.N.R., en vertu duquel contrat le C.N.R. permet l'installation et le maintien d'une borne-fontaine sur leur propriété avoisinant la rue Lindsay, le tout tel qu'il appert à un plan en date du 18 juillet 1950, préparé par la compagnie, et annexé au contrat, pour le prix de \$1.00 par année, payable par la Cité.

Mur
Parc
Ste.
Thérèse

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité un contrat avec le Ministère des Travaux Publics du Canada un contrat concernant le mur de protection qui doit être érigé le long de la Rivière St.François, par le Ministère et à ses frais.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$1,603.68, à L'Atelier Roger, pour ouvrage et matériel fourni à la bibliothèque municipale.

Le comité recommande que la démission de M. Lucien Lafond, comme contremaître de la Voirie, soit acceptée, et que le comité de la voirie soit autorisé à en engager un autre.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$20.00, à l'Association Sportive Celanese, à titre d'octroi, pour annonce dans leur programme de hockey.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 à Local Girl Guide Association, à titre d'octroi.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$75.00, au Club de Bridge de la Cité, à l'occasion du Tournoi International qui sera tenu à Drummondville ces jours-ci.

Le comité autorise le Trésorier à rembourser la somme de \$30.00 à M. Aquila Provencher, ainsi qu'une somme de \$22.50 au Dr. Morin, sur la licence que ces derniers ont payée à la Cité.

Le comité autorise le Trésorier à faire poser une lampe de rue sur la rue St.Omer.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de transmettre au député provincial, M. Robert Bernard, tous les remerciements du Conseil pour les succès obtenus auprès du Gouvernement Provincial, en faisant installer une lumière de protection sur la route Sir Wilfrid Laurier, au coin du Boulevard Bernard.

Travaux
égouts et
aqueduc
Blvd.St.
Joseph,
C.N.R.

Le greffier donne lecture d'une lettre du C.N.R., avisant la Cité de Drummondville qu'une somme d'environ \$9,100.00 sera exigée de la Cité lors de la construction des systèmes d'égouts et d'aqueduc par la Cité, pour garantir la compagnie des travaux de construction et des mesures de protection qui seront entrepris par la compagnie lors de l'exécution de ces travaux; cette lettre est en date du 6 octobre 1950, et concerne les travaux d'aqueduc et d'égouts entrepris par la Cité sur le Boulevard St.Joseph, et en-dessous des voies du C.N.R.

Et la séance est levée.

...*Antoine B. Brien*...
Maire.

....*Maurice Marin*...
Greffier.

Le 23 octobre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 23 octobre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Surprenant, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure et Emile Lauzière. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 10 octobre 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 376, amendant le règlement de circulation no. 320 et amendements, subit sa première lecture.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pacifique Cartier, en date du 23 octobre 1950, demandant des travaux d'égoût sur la rue Foch, entre la rue Chassé et la rue Turcotte. Cette demande reste à l'étude, l'ingénieur de la Cité devant faire rapport au Conseil à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les montants suivants soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à payer lesdits montants à M. Cyprien Gagnon, re: égoût rue St.Alfred, SAVOIR:- \$3,528.68, \$1,950.00, \$978.42; le tout suivant le 4e et dernier estimé de l'ingénieur de la Cité, en date du 23 octobre 1950. ADOPTE.

Egoût rue
St.Alfred

L'échevin J.Amédée Savard entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$40,778.77 au compte budget, et de \$11,015.27 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant, et par le greffier.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat de la maison de la Cité louée à M. Egide Malouin; ces soumissions sont comme suit :-

Soumissions
maison
Malouin

Ovila Lafond	\$ 600.00
Théodule Turcotte	150.00

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que l'étude de ces soumissions soit référée à une séance de comité. ADOPTE.

L'échevin Armand Thibodeau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Jacques Gaudet une somme de \$12.00 qu'il aurait payée en trop par erreur, sur ses taxes municipales. ADOPTE.

Le Conseil procède à l'examen du rôle d'évaluation préparé par les estimateurs de la Cité pour l'année 1950, et il prend ensuite en considération les plaintes produites suivant la loi.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le rôle d'évaluation pour l'année 1950 soit homologué, avec les modifications suivantes :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Nom</u>	<u>Évaluation</u>	<u>nouvelle évaluation</u>
140	J.O. Montplaisir	\$ 800.	annulé
171	do	1,500.	annulé
172	do	1,000.	\$ 2,500. Taxe \$1.
173	do	5,500.	6,000. Taxe \$1.
917	A. Sicotte	6,100.	5,900.
1299	L. Poirier	1,800.	800.
1312	R. Eastwood	4,900.	4,600. loyer \$384.
2440	E. Cusson	3,700.	3,300.
2492	E. Desmarais	3,200.	3,000.
3648	J. Gibbs	4,300.	4,000.
4564	L. Chagnon	1,900.	1,800.
4948	J. Gaudet	700.	600.
344	Comté de Drummond	(valeur locative) \$ 600.	
468	Foyer St. Paul	3,000.	
469a	Gouvernement Fédéral	600.	
412	Germain Boisclair	420.	
412a	Armand Boisclair, bijoutier, rue Brock,	420.	
565	J.O. Roberge	900.	
609	Omer Leblanc	420.	
625	Grégoire Beauregard	420.	
667	Maurice Jean	420.	
883a	Raoul Joyal, magasin rue Cockburn,	480.	

<u>No.</u>	<u>Nom</u>	<u>Valeur locative</u>
927	J.L.Marchesseault Ltée	360.
995a	Dumont Chs.E. vendeur, 297 Hgbert	1,200.
1115	Guy Larocque	540.
1135	J.Albert Corriveau	600.
1136	Camille Tessier	720
1252	Dame Roland Waltz	1,200.
1262	Lucien Guillemette	360.
1263	Alcide Kirouac	420.
1275	Gérard Laroche	420.
1282	Armand Lahaie	420.
1291	Théâtre Riviera Ltée	1,800.
1291a	Marc Decourval, opérateur, B.Mercure	420. <u>c</u>
1489	Hervé Desmarais	300. entrecôt
1633	Jérémie Lavigne	540.
1741	François Roy	1,200. chambres
1742 à 1749 incl.	entrées annulées	
1987	Séminaire de Nicolet	480.
2327	Léo Plemondon	inscrire :- (600. magasin (360. logement
3168	Dr. Laurent Massé	600. bureau & log.
3999	Omer Morin	420.
4071	Dame Ernest Lavoie	480.
4099	René Archambault	360.
4117	Roger Lemire	300.
4163	Euclide Martel	720.
4160	Marcel Martel	300.
4167	Germain Larocque	420.
4168	Dosithée Leclair	420.
4169	Emile Martel	420.

<u>No.</u>	<u>Nom</u>	<u>Valeur locative</u>
4170	Gédéon Lambert	420.
4171	Gildor Drouin	420.
4172	René Léveillé	420.
4223	Armand Bergeron	300.
4301	Lucien Joyal	240.
4322	Euclide Martel	1,500.
4364	Pierre Allard	180.
4467	Centre du Bien-Etre Ouvrier	420.
4468	Roland Langlois	420.
4469	Florian Bourque	420.
4470	Service de l'Habitation Ouvrière Inc.	420.
4471	do	420.
4472	do	420.
4473	do	420.
4474	do	420.
4564	Léo Chagnon	300.
4565	Aimé Grenier	300.
4715	Paul-Emile Roy	600.
4748	Léo Cloutier	300.
4951	René Roberge	300.
4952	Léo Royer	300.
4964	Vallée, Léo	360.
4965	Adrien Beaudoin	360.
4966	Georges Trempe	360.
4969	Edmond Bergeron	360.
4970	Ernest Cusson	360.
1054	Antonio Lupien	420.
1604	Firmus Guérin	900.
5015	Gustave Cardin	720.

<u>No.</u>	<u>Noms</u>	<u>Valeur locative</u>
3676	Walter Pirtell	300.
3681	Eugène Laflamme	300.
3682	G. Edouard Leclerc	300.
3683	Roch Martin	300.
3696	Rolland Lampron	300.
3718	Elzéar Hamel	300.
3864	Léo Chârtier	360.
3880	Gratien Raiche	360.
3893	Georges Hamel	360.
3899	Hervé Vandal	360.
3910	Léo-Paul Desrosiers	360.
3923	Georges Lauzière	360.
3998	Paul-Henri Desfossés	420.
4010	Lambert	360.
4225	Joseph Blais	480.
4227	Damase Bédard	420.
4228	Maurice Proulx	420.
4229	Herman Poirier	420.
4230	Germain Leclair	420.
4231	Paul Hébert	420.
4232	Jean-Paul Tremblay	420.
4233	Jean-Paul René	420.
4235	Germain Boissonneault	420.
4236	Louis XVI Roy	420.
4566	Germain Grenier	420.
4713	Léo Côté	600.
3441	Les Comités Corporatifs Inc.	720.
1995	John Saba	1,500.
2289	Albert Schaefer	1,500. log. vacant
3673	Lucille Brind'amour	240.

- No. 5016 - Tessier, Roland par ind. p.166c \$ 350.
 No. 5017 - Renaud, André par ind. p.166c \$ 350.
 No. 4094a- Triad Creations Ltd, valeur locative \$ 3,937.50

et que les plaintes suivantes soient rejetées :- Albert Biron, René Ferland, Bruno Lemaire, Lucien Gagnon, Dame Antonio Lemaire, Adélard Birtz, Albert Daigle, D.A. McPhee, B.D. Geils, Henri Desfossés, Hervé Vandal, Euchariste Cournoyer, Aimé Girouard, Cécile Desaulniers, Paul Leclerc, Ludger Belisle, Léonidas Sylvain, Adélard Boudreau, Alex. Guay, Ferdinand Rousseau, Emeric Despeault, Lorenzo Fréchette, Dame Delima Belair, Dame Omer Allard, Marcel Martel, Dame Théodule Bouchard, Donat Turcotte, Léo Chagnon, Germain Grenier, Aimé Grenier, Alphonse Mailhot, Emery Nadeau, Rodolphe Poirier, Dame Wilfrid Blanchard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le compte des estimateurs et greffier, au montant de \$1,935.00, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont été profondément émus en apprenant la mort subite de Gérard Laferté, commerçant, et ancien échevin de la Cité, ainsi que de messieurs Jean-Paul Archambault et Philippe Guévremont. Les membres du Conseil déplorent la disparition de ces trois citoyens dont l'activité sociale, commerciale et industrielle contribuait à la prospérité de la Cité dans tous les domaines.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que le greffier soit chargé de transmettre aux familles Laferté, Guévremont et Archambault les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Emile Lauzière

 Maire-suppléant.

Marcel Hains

 Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 octobre 1950, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Voir résolution du 23 octobre 1950, et résolution du 13 novembre 1950
 Le comité recommande que le plan, tel que préparé par MM. Goulet & Saint.Pierre, en date du 22 septembre 1950, et concernant la partie de terrain no. de cadastre 159 du Canton de Grantham, appartenant à Dame Béatrice Raiche Moisan, soit accepté.

Le comité recommande que le plan, tel que préparé par MM. Goulet & Saint.Pierre, en date du 21 septembre 1950, et concernant la partie de terrain no. de cadastre 160a, du Canton de Grantham, appartenant à P.E. Lemaire et W. Blouin, soit accepté.

Acceptation des rues St.Georges & Chassé
 Le comité recommande que les rues St.Georges et Chassé, situées entre les rues Ringuet et Pelletier, soient acceptées comme rues par la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$8.90 à la Corporation de St. Simon de Drummond, concernant le voyage à Nicolet des enfants de madame J. Martin.

**Méthode
Bicycle Guild**

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à prendre la méthode Bicycle Guild pour l'année 1951, et à acheter les licences nécessaires.

**Assurances
Garage
Municipal**

Le comité recommande que le contrat d'assurances que la Cité a avec la Cie Commercial Union sur les accessoires et machineries au Garage Municipal soit porté à \$10,000.00.

**Re-engagement
contremaître
L.Lafond**

Le comité recommande que M. Lucien Lafond soit ré-engagé par la Cité de Drummondville, au salaire de \$75.00 par semaine, rétroactif au 15 octobre 1950, comme contremaître de la Cité.

Filtre

Le comité recommande que le laboratoire du filtre soit équipé suivant les demandes du chimiste Pierre Lemieux, et que le Trésorier soit autorisé à acheter l'équipement et les marchandises demandées pour les montants de \$213.75, \$95.10, et \$88.81.

Lecture est donnée d'une lettre de J.E. Légaré, président de la Chambre de Commerce des Jeunes, demandant un octroi pour leur journal "Jeune Commerce", et aussi la permission pour les représentants de la Fédération de solliciter des annonces chez les industriels et les commerçants. Le comité charge le greffier de bien vouloir aviser M. Légaré qu'il est impossible pour la Cité de donner un octroi, étant donné que cette dépense n'est pas prévue au budget, mais pour ce qui concerne la permission de solliciter des annonces, cette permission est accordée.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique de Dame Germain Picotin, Arthur Lessard et Dame Calixte Beaudoin soient acceptés.

Et la séance est levée.

Emile Lauzière
.....
Maire-suppléant.

Maurice Hains
.....
Greffier.

Le 26 octobre 1950.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 26 octobre 1950, à 8.45 heures p.m. à l'Hôtel de Ville, à Drummondville.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Emile Lauzière, J.Hormisdas Hains, Armand Thibodeau, Jos. Mercure, Oscar Pélissier et Léo Surprenant. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Voir
résol.
13/11/50

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser MM. Goulet et Saint-Pierre que les plans de Madame Moisan et MM. Lemaire et Blouin, tels qu'ils avaient été approuvés à la séance de comité tenue le 23 octobre 1950, ont été soumis de nouveau à l'étude par les membres du Conseil de la Cité de Drummondville, et que leur approbation définitive est laissée en suspens.

Garantie
\$9,100.
au
C.N.R.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à verser une somme de \$9,100.00, à titre de garantie, au Canadian National, pour les travaux de construction d'aqueduc et d'égoût faits par la Cité en-dessous des voies du C.N.R., au Boulevard St. Joseph.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux de construction d'aqueduc nécessaires pour desservir la propriété de M. Laurier Goudreau, faisant affaires sous le nom de Nettoyage Français.

Trottoir
Cockburn

Le comité recommande que le trottoir sur la rue Cockburn se fasse suivant les plans et profils de l'ingénieur Bessette, en date du 26 octobre 1950, et conforme au plan antérieur déjà soumis au Conseil.

Garantie
à
Mlles Martel

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser Mlles Marie-Louis et Rose-Alma Martel que la Cité de Drummondville se rend responsable de tous les dommages qui pourraient être causés à la propriété de Mlles Martel, par suite de la construction d'égoûts et d'aqueduc sur le Boulevard St. Joseph, et que le maire de la Cité de Drummondville soit par les présentes autorisé à signer une garantie à cet effet à Mlles Martel.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à acheter, pour l'usine de filtration, afin de compléter le laboratoire, différents instruments et marchandises énumérés dans une lettre du chimiste Lemieux, soit : - pour un montant de \$45.26 de Canadian Laboratory, \$13.72 de Fisher, et \$26.30 de Canadian Laboratory; et que M. Lemieux soit autorisé de plus à employer Marc Lalonde pour poser ce matériel, au prix de \$55.00.

Et la séance est levée.

Emile Lauzière
.....
Maire-suppléant.

M. Louis Martel
.....
Greffier.

Le 13 novembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 13 novembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, et Léo Surprenant. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 23 octobre 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et du comité tenu le 26 octobre 1950. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec beaucoup de regret le décès de Son Excellence Mgr. Albini Lafortune, évêque de Nicolet.

Décès

Mgr.

Lafortune

Ils réalisent la perte immense faite par le diocèse, et ils chargent le greffier, Me. Marcel Marier, de transmettre à Mgr. Albertus Martin, évêque de Nicolet, l'expression de la sympathie profonde des membres du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville. Ils chargent en même temps le greffier de faire recommander cinq (5) grand'messes pour le repos de l'âme de Son Excellence Mgr. Albini Lafortune. ADOPTE.

Les membres du Conseil ont appris avec douleur la mort de M. Roger Ringuet, fils de Me. Gaston Ringuet, ex-maire de la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le greffier soit chargé de transmettre à Me. Gaston Ringuet les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Contrat de
vente de la
maison
D'Ville
Cotton

Le greffier donne lecture du projet de contrat de la vente d'une maison appartenant à la Cité, et actuellement vacante, située sur le terrain faisant partie des lots 13 et 14 du quartier Sud (ouest) de la Cité de Drummondville, au Service de l'Habitation Ouvrière, pour le prix de \$1,100.00 payable comptant. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ce contrat soit accepté, et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer. ADOPTE.

Règlement
no. 376,
stationne-
ment rue
Lindsay

Lecture est donnée du règlement no. 376, amendement le règlement no. 320 et amendements, défendant le stationnement sur la rue Lindsay, du côté sud, à partir de la voie du C.P.R. jusqu'au terrain propriété de la Cité de Drummondville, étant le terrain de l'Hôtel de Ville. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Canali-
sation
terrain
Gérard
Delage

Lecture est donnée d'un projet de convention devant être signée entre la Cité de Drummondville et M. Gérard Delage, au sujet d'une canalisation d'égoût souterraine devant être construite sur le terrain de Gérard Delage, dans le quartier Nord de la Cité de Drummondville, canalisation devant servir au drainage des eaux de surface des terrains de M. Delage, ainsi que du Chemin Hemmings. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ce projet de convention soit accepté, et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$29,871.03 au compte budget, et de \$10,791.87 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que les comotes suivants soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR:-

J.R. Blanchard & Cie Ltée	\$ 452.44
Commercial & Industrial Ventilation	510.00
Modern Paving Ltd, Quebec,	2,266.77 ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J.Hormidas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
642	28-87	Succ. S.R. Newton	Dame Armand Thibodeau
643	28-88	do	Dame Armand Thibodeau
655	28-101	do	J.A. Michaud
656	28-102	do	Réal Jean
668	28-111	do	René Forcier
4630	162b-14	do	Dame M.Jeanne Allard
4861	162b-159	Emma Pevin	Rolland Benoit
857	n.89	Bernard Leclerc	Gérard Berthiaume
849	88	Succ. Ed. Rhéaume	Dame Lina René Roberge
868	p.90	do	Dame Lina René Roberge
4509	160a-136	Dame Nap. Allard	Stanislas Morin
589	28-40	René Lapière	Philippe Gazaille
57	8-2, 10-2	J. D'Ambrosio	Ovila Lafond
3696	153-182	Roland Lampron	(Joseph Lavallée par ind(Donat Lavallée
3399	p.532	Henri Breult	Armand Tétreault
700	n.41	J. Albert Bilodeau	Léopold Pelletier
2545	125 à 129 incl.	J.S. Giroux	Willie Leclerc
2658	162	do	Willie Leclerc
1719	p.2-223		Dame Art. Simoneau
1719a	ajouter comme locataire :-	Patrick Blais, 617 Garceau, loyer \$660.	
1721	inscrire comme locataire:-	Maurice Jacob, au lieu de Marc Coulombe	
4144	159-19	Dame W.A. Moisan	J.M. Hénault
4176	159-52	do	Camille Courchesne
4870	162b-174	Moisan & Leclerc	B. Faucher
4871	162b-175	do	B. Faucher

ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Emile Lauzière
Maire-suppléant.

Alfred Hains
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 novembre 1950, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Plan lot 160a, re: Lemaire & Blouin.
 Le comité recommande que le plan, tel que préparé par MM. Goulet & Saint.Pierre, en date du 21 septembre 1950, et concernant la partie de terrain no. de cadastre 160a, du Canton de Grantham, appartenant à P.E. Lemaire et W. Blouin, soit accepté.

Plan lot 159, re: Dame Missin.
 Le comité recommande que le plan, tel que préparé par MM. Goulet & Saint.Pierre, en date du 22 septembre 1950, et concernant la partie de terrain no. de cadastre 159 du Canton de Grantham, appartenant à Dame Béatrice Raiche Missin, soit accepté.

Le comité prend connaissance de la demande de Dame Lucien Hélie, au sujet de la permission de se servir de la salle de l'Hôtel de Ville, pour y donner une soirée de vues animées, au profit du Tiers-Ordre. Après avoir étudié soigneusement cette question, le comité se voit dans l'obligation de refuser avec regret cette demande pour plusieurs raisons, et particulièrement pour une raison de sécurité publique.

Le comité prend connaissance de la demande de M. Gérard Houle, garagiste, de Ville St. Joseph, pour obtenir la permission de faire des annonces dans la Cité de Drummondville, par voie de haut-parleur. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Lecture est donnée d'une seconde lettre de Me. Bernard Pinard, au sujet de la réclamation de Napoléon Grenier; le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser Me. Pinard que cette réclamation est refusée définitivement.

L'échevin Léo Sarrenant s'absente.

Égoûts rue St. Alfred
 Lecture est donnée d'une lettre de M. Cyprien Gagnon, en date du 24 octobre 1950, demandant une somme additionnelle de \$6,682.50 sur le prix de son contrat pour la construction d'égoûts sur la rue St. Alfred. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Arthur Rochon, en date du 3 novembre 1950, se plaignant de la hausse de valeur locative pour fins de taxe d'eau. Le comité charge le greffier de répondre à M. Rochon que le Conseil ne peut faire aucun amendement au rôle vu que ce rôle a été homologué à la séance du 23 octobre 1950.

Le comité recommande que les comptes suivants soient acceptés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Hôpital Ste.Croix, re: Assistance Publique de Donald Blanchette	\$ 20.00
L'Association des Marchands Détaillants re: convention	70.00
R.D. Farley, agent industriel, compte l août au 1 nov. 1950, dépenses,	41.45
R.D. Farley, dépenses pour automobile	111.50

Le comité prend connaissance d'une demande faite par le Théâtre Riviera, pour obtenir l'autorisation d'établir un poste de taxis sur leur terrain, au Boulevard Mercure; vu l'opposition faite par beaucoup de propriétaires du Boulevard Mercure, le comité regrette de ne pouvoir se rendre à cette demande et charge le greffier d'aviser le Théâtre à cet effet.

Quittance
à Eglise
Malouin

Le Trésorier fait rapport que M. Eglise Malouin a acquitté les taxes qui étaient dues sur sa propriété étant les numéros de cadastre 1/2 279, n.278 du quartier Est de la Cité de Drummondville; le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance sur cette propriété à M. Eglise Malouin, vu que les taxes ont été payées sur ledit immeuble.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à remettre la moitié du montant payé pour licence par Dame Gatineau.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à charger à M. Aquila Provencher la même taxe d'eau que ce dernier a payée l'an passé, et que le loyer de Julien Courchesne, tant pour le magasin que pour son logement, soit établi à \$45.00 par mois, et la taxe d'eau fixée en conséquence.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Willie Leclerc, acquéreur de Giroux Ltée, pour le féliciter d'avoir enlevé la cabane qui obstruait le coin des rues Brock et DesForges, et qui avait été érigée illégalement par la Cie Giroux Ltée.

Le comité recommande que la Cité accepte de Employers Assurance Ltd la somme de \$325.00 en paiement final des dommages causés au Garage Municipal le 13 mars 1950, par le camion de M. Armand Deslandes, dommages couverts par police no. 45442 prise par Benjamin Robidas, et que le Trésorier soit autorisé à endosser ledit chèque au nom de la Cité en règlement final.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Benjamin Robidas la somme de \$325.00 que la Cité a reçue de Employers Assurance Ltd, en règlement des dommages causés au Garage Municipal le 13 mars 1950, ce montant appartenant à M. Benjamin Robidas.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à vendre à M. Alphonse Dionne un vieux moteur de 1 force, moteur qui servait à l'usine de filtration, pour le prix de \$20.00.

Le comité recommande que la position de gardien de la balance soit abolie, et que cette position soit désormais remplie par les employés du bureau du Garage Municipal, actuellement M. Simoneau et Laramée, lesquels recevront une augmentation de \$5.00 par semaine chacun.

Le comité recommande que le salaire actuellement payé à M. Stephen Parent, collecteur de la taxe d'eau, soit augmenté de \$5.00 par semaine.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de William Gervais soit refusé, et que les cas de Dame Hector St.Cyr, Dame Ulric Lagacé, Ulric Houle, Delle Lucie Auger, soient acceptés.

Et la séance est levée.

Emile Langlois
.....
Maire-suppléant.

Ulysse Malouin
.....
Greffier.

Le 27 novembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 novembre 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hermisdes Hains, Émile Lausière et J. Amédée Séverd, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 13 novembre 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hermisdes Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

No. du rôle 4994, inscrire comme propriétaires:- Albert Madore et Lucien Larocque, au lieu de Paul-Émile Roy; no. de cadastre P.166c. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 novembre 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que les patinoires de la Cité soient confiées à l'O.T.J., pour la prochaine saison d'hiver, ces derniers devant faire rapport de leurs activités et dépenses, dépenses que la Cité leur remboursera sur preuve qu'elles seront nécessaires et raisonnables.

Lecture est donnée de la lettre de démission de R.D. Farley, agent industriel de la Cité, en date du 24 novembre 1950, et le comité recommande que la démission de monsieur R.D. Farley, comme agent industriel, soit acceptée, cette démission prenant effet immédiatement.

Démission
agent indus-
triel Farley

Réclamation
Nap. Grenier

La réclamation de Napoléon Grenier, pour dommages au montant de \$300.00, qui lui auraient été causés par des inondations, revient de nouveau devant les membres du Conseil. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à monsieur Napoléon Grenier, en règle-

ment final de tous dommages; ce règlement étant fait sans préjudice aux droits de la Cité, et sans aucune reconnaissance de responsabilité, et sans admettre les prétentions de monsieur Grenier quant à la cause des dommages; ledit paiement étant fait uniquement pour acheter la paix.

Lecture est donnée d'une lettre de La Manécanterie des Petits Chanteurs de Drummondville, en date du 23 novembre 1950, demandant l'autorisation de placer des haut-parleurs en dehors du Bureau d'Enregistrement, et demandant l'autorisation de faire entendre des programmes comportant des chants de Noël quelques jours avant la fête de Noël. Le comité recommande que cette demande soit accordée, pourvu que le curé de la paroisse, Mgr. Mayrand, y donne son consentement.

Le comité recommande que le permis de construction pour l'érection d'un poste d'essence, au coin des rues Boulevard St. Joseph et Du Moulin, soit accordé à M. Benjamin Robidas, ledit poste devant être érigé à 35 pieds de la ligne du Boulevard St. Joseph, telle qu'homologuée par les arpenteurs Créneau & Côté, et à 43 pieds de la rue Du Moulin.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 à l'Homme Libre, pour les voeux du Conseil, à l'occasion de Noël et du Jour de l'An.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C. et L.O.C.F. section Ste. Thérèse, à titre d'octroi à l'occasion de la fête d'enfants de Noël.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de Benjamin Robidas, au montant de \$1,378.00, balance qui lui est due sur son contrat pour la construction du tunnel de la rue Cockburn.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Dame Gérard Laroche, Dame Elibert Goudreau et Dame Alphonse Martel.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer la charge de \$28.80, pour taxe d'eau, à l'Institut National Canadien des Aveugles.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à réduire la valeur locative, telle que portée au rôle d'évaluation, pour l'Association de Taxis LaSalle, la valeur locative devant être portée à \$300.00 par année; et le comité recommande que tous les postes de stationnement pour taxis soient traités également, et leur valeur locative fixée à \$300.00 par année, pour fin de taxe d'eau.

Le trésorier soumet une liste de certains comptes pour taxe d'eau, licences commerciales, et autres, pour fin d'annulation. Le comité recommande que les comptes suivants soient annulés, et que le Trésorier soit autorisé à rayer ces montants des livres de la Cité. Cette liste se lit comme suit :-

Licences commerciales (charges faites par erreur)

J.B. Baillargeon Ltée	\$	30.00
Dr. Paul Beaulieu		25.00
Paul Bibeau		75.00
Roland Boisvert		50.00

Jacques Brault	\$ 50.00
P.E. Bussièrès	15.00
Dame Am. Champagne	30.00
Gérard Desrosiers	50.00
Lucienne Dionne	5.00
Drummond Oxigen	25.00
J.S. Giroux	100.00
Arthur Hébert	25.00
Wilbrod Hébert	100.00
Institut Généalogique Drouin	50.00
Geo.H. Janelle	50.00
E. Lagueux	15.00
Lorenzo Levesque	50.00
Victorin Morin	5.00
Léandre Noé	25.00
Pellerin & Fils	200.00
J.E. Sylvestre	30.00
E.H. Thomas	50.00
Watkins & Laflamme	25.00
Watkins Motor Service	10.00
Napoléon Provencher	50.00

Taxe d'eauà Nov./501950-51

Calixte Beaudoin	40.06	17.28
Dame Marie Beaudoin	23.80	24.80
Jos. Beurivage	17.92	21.12
Dame Alf. Blais	30.00	15.00
Henri Blais	30.00	15.36
Eug. Chalifoux	15.00	15.00
Gaston Côté	73.60	38.40
Dame Ad. Dery	30.00	15.00
Wilfrid Dubuc	45.56	24.96
Dame Stienne A. Dugré	58.80	15.00
Hubert Dussault	15.00	15.00
Dame Hilaire Grandmont	15.00	15.00
Ferdinand Grenier	30.00	18.24
Dame Wilfrid Lecharité	16.32	16.32
Pierre Picard	15.00	17.12
Dame Geo. Toupin	21.12	
Dame Edouard Archambault	46.76	
Armand Mailhot	63.29	
Lydia Petrin	17.76	
Théodore Bellefeuille	6.50	
Gérard Bérubé	32.05	
Dame Henri Boudreau	3.20	
Jules Boulanger	8.40	
Paul Carpentier	8.50	
Joseph Chassé	2.25	
Pierre Debien	10.56	
Stan DeLadurantaye	1.25	
Gaétan Dubois	19.60	
P.E. Fecteau	2.88	
Dame Émile Gagné	6.00	
J.B. Garon	7.20	
Edgar Hamel	21.88	

Eugène Hamel	11.41
Gaston Hénaire	29.56
John W. Higginson	10.39
Edmond Labbé	12.80
Charles Lecuyer	16.64
Robert Lefebvre	10.80
André Lemieux	48.00
Dame J.R. Martin	14.00
Warren Martin	4.24
Guy Michaud	14.96
Éuc. Nadeau	3.20
Alf. Cuelllet	3.60
E. Paris	5.00
H. Pérusse	6.00
Restaurant de L'Étoile	5.40
Wm. Bussièrès	38.66
Annette Robins	3.76
Robert Hallworth	24.79
Ph. Parent	26.00
Johnny Pellerin	162.88
Alfred Teasdale	40.50
Treau de Coeli	14.32
Francis Vachon	3.75

Comptes recevables, divers, non percevables

Frank Bouchard	\$ 5.00
Adélaré Birtz	7.15
Bouchard Transport	21.75
Lucien Corbeil	9.86
Luc Doull	2.00
Imprimerie Le Reveil	2.50
Robert Lindsay	4.00
Z.A. Leblanc	12.75
Lamothe	2.50
N. Provencher	5.00
A. Provencher	32.30
V. Pépin	6.00
J. L. Rousseau	21.89
A. Tourin	8.75
C.A. Sicotte	3.10
A.H. Sauvageau	5.13

Et la séance est levée.

Antoine B...
Maire.

Wm. W...
Greffier.

Le 4 décembre 1950.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 4 décembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, et Émile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Troisième lecture est donnée du règlement no. 377, concernant la construction des bâtiments, leur usage et la distance de la rue à laquelle ils doivent être érigés, de même que l'usage des terrains situés dans les limites de la Cité de Drummondville.

Le Conseil continue l'étude dudit règlement, et il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le côté nord du Boulevard Mercure soit déclaré résidentiel, et que le côté sud soit déclaré commercial.

En amendement, il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Émile Lauzière, que les deux côtés du Boulevard Mercure soient déclarés résidentiels, à partir de Guérin & Frères, c'est-à-dire de la ligne de division des terrains d'André Paré et Guérin & Frères, étant situés sur le lot P.2-178 du Quartier Est de la Cité de Drummondville, cette ligne se prolongeant jusqu'à la Rivière St. François; les deux côtés du Boulevard Mercure étant résidentiels jusqu'aux limites de la Cité avec celles de St. Simon.

Le vote est pris.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Jos. Mercure, Émile Lauzière, et Léo Corriveau;

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Armand Thibodeau et J. Amédée Savard.

La proposition principale est donc maintenue, et l'amendement est rejeté.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le règlement no. 377 soit adopté.

Il est proposé par l'échevin *Armand Thibodeau*, secondé par l'échevin Émile Lauzière, que l'ingénieur de la Cité soit chargé de tracer une rue allant à la rue St. Georges, à partir de la rue Du Pont, sur le terrain de la Cie Southern Canada Power. ADOPTÉ.

Première lecture est donnée du règlement concernant la balance publique.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que Me. Roger Séguin soit autorisé à présenter un Bill à la Législature, afin d'obtenir certains pouvoirs nécessaires à la Cité et qui sont d'intérêt public, bien que n'étant pas contenus dans la Loi des Cités et Villes. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire.

M. Marcel Marois
Greffier.

Le 11 décembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 11 décembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 décembre 1950, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Émile Lauzière et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Antoine Piron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 novembre 1950, ainsi que du rapport du comité tenu le 27 novembre 1950, ainsi que de l'assemblée spéciale tenue le 4 décembre 1950. Il est proposé par l'échevin Émile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de la Fédération des Clubs 4-H de Drummondville, en date du 27 novembre 1950, et demandant à la Cité :-

Club 4-H

1. De défendre d'apposer des affiches sur les arbres de la Cité;
2. Qu'un terrain appartenant à la Cité soit prêté au Club 4-H, pour y cultiver des jeunes arbres;
3. Qu'un local soit mis à la disposition du Club, pour y tenir les réunions et assemblées régulières;
4. Qu'un montant d'argent raisonnable soit alloué annuellement au Club 4-H, non pas comme salaire, mais pour aider le Club dans ses dépenses absolument nécessaires.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le greffier soit chargé de répondre au Club 4-H que cette demande sera étudiée par le Conseil et que réponse sera donnée d'ici un mois. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Manufacturiers, en date du 30 novembre 1950, avisent la Cité que plusieurs membres de l'Association se plaignent de la pression d'eau du système d'approvisionnement de la Cité. Le greffier est chargé d'écrire à M. Paul Normandeau, président de l'Association, pour lui demander de plus amples informations, et surtout pour obtenir les noms des industries qui se plaignent de cette basse pression.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque d'Expansion Industrielle, en date du 8 décembre 1950, demandant à la Cité de bien vouloir de nouveau ~~signifier son consentement au rachat de ses droits dans le bail qu'elle a avec la Cité de Drummondville~~ **donner son consentement à ce que la Cie H. & R. Arms Co. Ltd transporte ses droits** ~~compagnie H. & R. Arms Co. Ltd, en faveur de Prudential Trust Co. Ltd, es-quel~~ **fiduciaire, étant donné que la Banque a tout récemment consenti à faire de nouvelles avances à la compagnie H. & R. Arms Co. Ltd, en portant le montant du prêt de \$30,000.00 à \$80,000.00, et que** pour cette fin un nouvel acte de fiducie qui remplacera le précédent ~~est~~ **est** devenu nécessaire et ~~doit~~ **doit** être exécuté par la compagnie en faveur du même fiduciaire.

Transport
H. & R. Arms

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin

Arms Co.Ltd transporte ses droits dans le bail qu'elle a avec la Cité de Drummondville ^{à ce que la Cie H.&R. au transport de ses droits dans le bail par la compagnie Arms Co. Ltd en faveur de Prudential Trust Co. Ltd, es qual. fiduciaire, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents nécessaires à cet effet.}
ADOPTÉ.

Contrat
C.P.R.
droit de pas-
sage rue
St. Édouard.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat intervenu entre la Compagnie de chemin de fer Canadian Pacific et la Cité de Drummondville, et concernant le droit de passage pour la Cité de Drummondville d'un tuyau d'écoût de 12 pouces de diamètre, sous la voie du chemin de fer Canadian Pacific, le long de la rue St. Édouard. ADOPTÉ.

Plan re:-
P.185 Nord

Il est proposé par l'échevin J. Hommides Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le plan indiquent la subdivision d'une partie du lot 185 du cadastre officiel du quartier Nord de la Cité de Drummondville, tel que préparé par l'arpenteur Armand St. Pierre, en date du 2 novembre 1950, soit approuvé. ADOPTÉ.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec regret le décès de madame G. Harreaves, épouse du gérant et vice-président de la Canadian Celanese Limited. Le Conseil prie le greffier de bien vouloir exprimer à M. Harreaves les sympathies du Conseil et de toute la population de la Cité de Drummondville, dans le deuil qui le frappe. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$125,000.00; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, ou sur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$125,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1951. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1951, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$125,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire.

U. Mercier
Greffier.

COMITÉ

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 décembre 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Antoine Biron.

Le comité recommande que la demande de Dame Édouard Hamel, pour Assistance Publique, soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C., section St. Frédéric, et une autre somme de \$50.00 à la L.O.C., section SS. Pierre & Paul, à l'occasion de la fête de Noël, à condition toutefois que la distribution des étrennes ou cadeaux destinés aux enfants se fasse dans les écoles de la Cité, sous la surveillance des directrices de ces écoles, et ceci afin de permettre à tous les enfants de participer à cette fête.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 à La Parole Ltée, et une somme de \$25.00 au journal The Spokesman, pour l'annonce annuelle des voeux du Conseil à la population de Drummondville.

Le comité prend connaissance de la réclamation au montant de \$17.83, faite par Charles-Edouard Chagnon, pour dommages qui auraient été causés à son automobile, vis-à-vis son entrée à 814 rue St. Pierre. Le comité recommande que cette réclamation soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte au montant de \$22.41, à Robert Verrier, pour travaux faits en 1948, pour l'entrée de l'eau.

Le comité recommande que le compte de Gustave Guévin, en date du 6 décembre 1950, au montant de \$37.31, pour dommages causés à une borne-fontaine au coin des rues Hériot et Lowring, le 30 novembre 1950, soit réduit à \$20.00, et que le Trésorier soit autorisé à donner une quittance finale à M. Guévin pour ce montant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à L'Orphelinat du Christ-Roi, à Nicolet, à titre d'octroi pour l'organisation d'un arbre de Noël, au profit des enfants de Drummondville actuellement à cet orphelinat.

Lecture est donnée d'une lettre de la Drummondville Cotton Co., en date du 1 décembre 1950, demandant à la Cité de supporter le coût du changement d'une boîte d'alarme, coût au montant de \$100.00; le comité recommande que la Cité accepte de supporter le coût de ce changement et d'en aviser la compagnie.

Salaires
recorder

Le comité recommande que le salaire du recorder Me. Paul Rousseau soit porté au montant de \$1,500.00 pour l'année 1951.

Cour

du

Recorder

Le comité recommande que le greffier écrive à la municipalité de St. Simon pour l'aviser que, pour l'année 1951, une contribution de \$200.00 sera exigée pour le maintien de la Cour du Recorder, et d'écrire aussi à la municipalité de St. Jean-Baptiste pour l'aviser que, pour l'année 1951, une contribution de \$200.00 sera exigée pour le maintien de la Cour du Recorder.

Le comité recommande que le greffier écrive à Ville St. Joseph, pour l'aviser que, pour l'année 1951, une contribution de \$400.00 sera exigée pour le maintien de la Cour du Recorder.

Le comité recommande que le greffier écrive à la municipalité de Drummondville-Ouest pour l'aviser que si elle désire bénéficier des avantages de la Cour du Recorder, comme les autres municipalités, la contribution pour l'année 1951 sera de \$150.00.

Et la séance est levée.

..... Maire.

..... greffier.

Le 18 décembre 1950.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 18 décembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Lauzière, J.Hormisdas Hains, Oscar Pélissier, Jos. Mercure, sous la présidence de Me. Antoine Biron, maire.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil; séance spéciale convoquée dans le but de :-
Achat du Terrain de l'Exposition, convention de travail avec employés municipaux, étude économique sur Drummondville, approbation des comptes, nomination du maire-suppléant, et autres questions.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par Maire-suppléant l'échevin J.Hormisdas Hains, que l'échevin Léo Surprenant soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Achat
Terrain de
l'Exposition

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que la Cité de Drummondville achète de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond le terrain servant actuellement de Terrain de l'Exposition, étant le numéro de cadastre 126-2 du Canton de Grantham; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet; le prix d'achat étant de \$35,000.00. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$46,861.97 au compte budget, et de \$15,252.92 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que le président du comité des achats soit autorisé à négocier avec la Dominion Management Associates Limited les conditions d'un contrat pour la rédaction et l'impression d'une brochure publicitaire pour la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron.....
Maire

Alfred Larue.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 18 décembre 1950, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance spéciale siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité autorise le Trésorier à faire remise de la moitié de la licence payée pour l'année 1950-51 à Me. François Coron.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique de Dame Georges Dionne et Albert Banville soient acceptés, et que les cas de Pierre Léveillé et Louis Champagne soient refusés.

Lecture est donnée d'un projet de convention devant intervenir entre la Cité de Drummondville et la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, lequel se lit comme suit :-

Terrain

de

l'Exposi-

tion (24)

60 remplacé
par 24, sui-
vant réso-
lution du
8 janv.1951

" Il est convenu entre les parties aux présentes que la Corporation promet et s'oblige de fournir gratuitement à la Société la jouissance et l'usage du terrain de l'exposition et de tout ce qui pourra s'y trouver pendant le temps nécessaire à la tenue des expositions agricoles du comté de Drummond ou de la région, et cela aussi longtemps que la Société tiendra lesdites expositions à cet endroit. Advenant le cas où la Société ne tiendrait pas lesdites expositions à cet endroit durant une période de soixante ~~(60)~~ mois consécutifs, la présente stipulation sera caduque et la Société sera déchue du droit présentement réservé et la Corporation ne sera pas obligée envers qui que ce soit à cet égard.

Il est convenu que la Corporation promet et s'oblige de fournir gratuite-ment à la Société la jouissance et l'usage:

- a) des bâtisses actuellement existantes sur le terrain de l'exposition et de tout ce qui se trouve dans les bâtisses, pendant le temps nécessaire à la tenue des expositions agricoles du comté de Drummond ou de la région, et cela aussi longtemps que la Société tiendra les dites expositions à cet endroit tel que stipulé au premier paragraphe;
- b) de tous autres bâtiments que la Société pourra construire et ériger sur ledit terrain de l'exposition.

Le droit d'ériger et de construire de nouveaux bâtiments sur le terrain de l'exposition suivant les besoins de la Société, au fur et à mesure qu'il sera nécessaire, et la Société aura le droit de disposer lesdits bâtiments à son gré sur le terrain de l'exposition;

Le droit d'améliorer, de réparer et de déménager, s'il y a lieu, les bâtiments précités, la Corporation ne devant pas déplacer lesdits bâtiments de l'emplacement où ils sont actuellement, sans le consentement écrit de la Société;

La Corporation devra entretenir en bonnes conditions et réparer au besoin, les bâtiments fournis à la Société, la Corporation ne devant sous aucune considération laisser détériorer lesdits bâtiments qu'elle s'engage à maintenir, conserver et remplacer s'il y a lieu, la Société devant toujours avoir la jouissance et l'usage du même nombre de bâtiments et de la même qualité, mêmes dimensions, et semblables en tous points à ceux qui existent actuellement sur ledit terrain de l'exposition. "

Le comité recommande que les termes de cette convention soient acceptés par la Cité de Drummondville, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer la convention ci-dessus mentionnée, avec la Société d'Agriculture du Comté de Drummond.

Et la séance est levée.

... *Antoine Rioux* ...
maire.

... *Marcel Marois* ...
greffier.

Le 26 décembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 26 décembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Jos. Mercure, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière et Armand Thibodeau.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à demain, le 27 décembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.
ADOPTÉ.

.....*Antoine Biron*.....
Maire.

.....*Armand Thibodeau*.....
Greffier.

Le 27 décembre 1950.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 27 décembre 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 26 décembre 1950.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J.Amédée Savard, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 11 décembre 1950, ainsi que des rapports du comité tenu le même jour, ainsi que de la séance spéciale tenue le 18 décembre 1950, et du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le maire et le greffier soient autorisés à signer la Convention Collective de Travail intervenue entre la Cité de Drummondville et le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville.
Adopté.

Convention Collective de Travail
Demande à l'effet que la Cie. Autobus Drummondville Ltée a l'intention de demander d'augmentation une augmentation des taux dans le tarif actuel pour la Cité de Drummondville, re: tarif soit:-

service d'autobus dans la Cité	En espèces	10 cents
	Billets d'adultes	8-1/3 cents (3 billets pour 25 cents)
	Ecoliers	3-1/8 cents (8 billets pour 25 cents)

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la Cité s'objecte à la demande d'augmentation des taux faite par Autobus Drummondville Ltée, étant donné que la Cité de Drummondville et monsieur Donet Bourgeois ont déjà, par convention passée le 14 septembre 1948, réglé le tarif qui doit être en vigueur dans la Cité de Drummondville pour une période de dix (10) ans, à compter du premier mai 1948. ADOPTE.

Et la séance est levée.

..... *Antoine Biron*
Maire

..... *Marc Hains*
Greffier

Le 8 janvier 1951.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 8 janvier 1951, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière du 26 décembre 1950, ainsi que de l'ajournement du 27 décembre 1950. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Terrain de
l'Exposi-
tion

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la résolution du comité du 18 décembre 1950, concernant le projet de convention entre la Cité de Drummondville et la Société d'Agriculture du Comté de Drummond soit modifiée, en remplaçant le chiffre "60" par le chiffre 24 dans ladite résolution. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$12,357.86 au compte budget, et de \$1,047.73 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.